

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2025

du lundi 16 juin 2025

Procès-verbal de la séance 5-2025 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Madame Aurélie Barbey

Lundi 16 juin 2025 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 56

Excusées : 10

Retard : 2

Absents : 5

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 16 juin 2025. Je salue l'équipe de Sonomix. Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du conseil communal pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 9 excusés, 6 absents et 2 personnes en retard, nous avons 56 Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal du 12 mai 2025

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) demande-t-il la lecture intégrale ou partielle du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 (article 63 de notre Règlement) ?

Ce n'est pas le cas.

Un ou une Conseiller(ère) communal(e) souhaite-t-il s'exprimer au sujet de ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion et passe au vote sur le procès-verbal du 12 mai 2025.

Vote : le procès-verbal du 12 mai 2025 est accepté à une large majorité, moins une abstention

Je remercie au passage notre secrétaire, Monsieur Turrian, pour sa rédaction.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Je vous fais lecture du courrier que le Bureau a reçu : démission de Monsieur Yan Giroud de la Polouest :

« Par courriel reçu de monsieur Yann Giroud, démission du Conseil intercommunal de la Polouest.

Madame la Présidente,

Je vous prie de prendre acte de ma décision de démissionner du Conseil intercommunal de la Polouest au 15 juin 2025.

Mes obligations professionnelles et familiales ne me permettent en effet plus d'assumer mon mandat et de porter à ce Conseil toute l'attention qu'il mérite. Comme en attestent mes nombreuses absences, je préfère donc céder la place à quelqu'un de plus disponible. Le groupe socialiste vous communiquera prochainement le nom de la personne candidate à mon remplacement.

En cette attente, je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

Yann Giroud »

Nous avons reçu ce courriel le 18 mai dernier.

Le Bureau n'ayant pas reçu d'autres correspondances, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication pour ce Conseil.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Nous n'avons pas connaissance d'une quelconque communication municipale.

La Municipalité souhaite-elle faire part de communications au Conseil communal ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Pour l'AIT, l'Association intercommunale des taxis s'est réunie afin d'approuver les comptes 2024, et non le budget, comme je l'ai d'abord indiqué par erreur. Ces comptes sont très similaires à ceux des années précédentes, avec un total de charges de 668'871 francs pour des revenus de 699'410,70 francs, soit un excédent de 30'593 francs.

Comme chaque année, ils ont été approuvés. À noter toutefois qu'un élément particulier est intervenu : un postulat a été déposé peu avant Noël, soumis à la commission de gestion puis relancé au comité de direction. Ce postulat demande de revoir la réglementation relative à l'électrification de la flotte des taxis, qui doit entrer prochainement en vigueur à Lausanne, afin d'obtenir un report. Plusieurs groupements de taxis exercent en effet une forte pression pour obtenir un délai supplémentaire. Le comité de direction est entré en matière et proposera prochainement une modification du règlement, dans la mesure où elle sera acceptée.

Par ailleurs, vous avez peut-être pris connaissance, dans la presse, d'articles concernant des agressions sexuelles commises par des chauffeurs de taxi sur des clients. Le comité de direction a immédiatement pris cette affaire en main. Parmi les propositions évoquées figure l'obligation d'afficher le nom du chauffeur dans chaque véhicule.

Bref, le comité de direction étudiera ces mesures afin d'apporter des changements appropriés.

Je vous remercie.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

Madame la Conseillère Marianne Sepey (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Rapport de la 33ème assemblée de l'AJENOL

Mardi 20 mai 2025

Nous nous sommes retrouvés à 20 h. à la maison de commune, chemin de Beau-Cèdre 1 à Jouxens-Mézery pour la 33^{ème} assemblée de l'Ajenol.

Après les salutations de bienvenue, l'appel a été fait et c'est avec 11 commissaires (6 représentantes de Prilly) que la séance a débuté. L'ordre du jour ainsi que le PV du 26 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Informations du comité :

- Au comité Mme Sandra Noll, Municipale à Sullens succède à Mme Pitton depuis le 1er avril.
- En décembre, des entretiens de collaboration ont été conduits avec Mme Bessaud, M. Péliissier et Diana Bandeira, conformément aux procédures internes.
- Depuis le 1er janvier, l'OAJE a pris l'appellation du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants) afin de renforcer le rôle de l'Etat dans la politique publique d'accueil de jour des enfants.
- Le comité a été sollicité à plusieurs reprises par les directions et les coordinatrices concernant les mesures à appliquer en cas de maladie d'un enfant. M. Péliissier a la charge de l'élaboration d'un document de référence, en cohérence avec les recommandations du SCAJE.
- Le nouveau logiciel de gestion (SAINet) est désormais opérationnel. L'ancien a été définitivement désactivé fin janvier 2025, permettant aux AMF de clôturer leurs heures. Les premiers retours sont globalement positifs, même si une période d'adaptation reste nécessaire.

Rapport d'activités 2024

Il est relevé que ce rapport présente bien l'activité du réseau Ajenol tout en constatant encore les difficultés persistantes sur le manque de places d'accueil dans les structures. De nombreux parents préfèrent que leurs enfants soient présents dans une structure plutôt que chez un AMF.

Une commissaire demande si la campagne de promotion de l'accueil familial l'an passé a eu un impact positif ? Il semble que non car cette campagne n'a pas été particulièrement attrayante et elle n'a pas permis de recruter de nouvelles personnes souhaitant exercer cet accueil à domicile. Il faut relever qu'à Prilly deux ou trois mamans se sont intéressées.

Adoption des comptes 2024

Les comptes 2024 nous sont présentés. Les charges se montent à CHF 369'282.35 que les communes du réseau se répartissent à raison de CHF 13.33 par habitant. (Pour les comptes de 2023 cela représentait CHF 9.26 par habitant) c'est une augmentation de plus de CHF 4.00 par hab. Pour 2024, la charge pour la commune de Prilly représente CHF 165'772.96.

En comparant les comptes de ces dernières années, nous constatons une augmentation marquée des charges administratives avec un coût en hausse par habitant.

Plusieurs membres s'interrogent sur les promesses de performance du nouveau logiciel. Ce dernier permettra-t-il à terme, de stabiliser les charges du réseau ? Comme ce logiciel est très performant, il faudra juger ces prochaines années si son utilisation va permettre de stabiliser les comptes de l'Ajenol grâce à des gains de temps, à l'organisation des tâches et à l'amélioration de la qualité du service.

À la suite du rapport des vérificatrices des comptes, l'assemblée vote positivement à l'unanimité avec une abstention les comptes 2024 de l'Ajenol, tout en constatant que pour les communes, la charge augmente considérablement chaque année.

Budget 2026

Le budget pour l'année prochaine présente également une grosse augmentation pour un total de CHF 419'391.00 ce qui représentera CHF 14.09 par habitant. L'augmentation se remarque surtout au niveau de la maintenance du logiciel, de la prise en charge du coût du portail destiné aux parents et par la formation du personnel. À la suite des explications données, le budget est adopté à l'unanimité et une abstention.

La prochaine AG aura lieu le mercredi 19 novembre à 20h. La séance est levée à 21h30, elle est suivie d'une collation offerte par la commune de Jouxens-Mézery que nous remercions.

Pour les commissaires de Prilly : Marianne Seppey

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

La parole n'est pas demandée.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les délégués des huit communes membres de l'ORPC, la Région Ouest Lausannois, ont été convoqués à une séance qui s'est tenue le mardi 27 mai dernier à 20 h, à l'Aula de Chavannes-près-Renens. À cette occasion, les points suivants ont été présentés :

Concernant les comptes 2024, les revenus, sans la participation des communes, s'élèvent à 238'552,49 francs. Les charges atteignent 1'436'275,82 francs. La différence portée à la charge des communes s'élève donc à 1'197'723,33 francs. La répartition entre les communes est basée sur 82'666 habitants, dont 12'439 pour Prilly. Notre part s'élève à 180'225 francs, soit 14,49 francs par habitant.

Élections du Conseil intercommunal 2025-2026 :

- Président : M. Youri Hanisch, de Prilly,
- Vice-présidente : Mme Angela Thode, de Renens,
- Scrutatrice : Mme Valérie Bernier, d'Ecublens,
- Scrutateur : moi-même, pour Prilly,

- Scrutateurs suppléants : M. Claude Probst, de Saint-Sulpice, et M. Pierre Borloz, de Renens.

La prochaine séance intercommunale est planifiée le mardi 4 novembre 2025. La séance a été levée à 20h30.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vais tout d'abord vous lire la communication reçue ce jour de la part du comité de direction de Polouest. Lors de sa séance du 20 mai 2025, le comité de direction Sécurité de l'Ouest lausannois a décidé d'autoriser les entreprises des secteurs de la construction de bâtiments, du revêtement des routes, etc., à débiter les travaux bruyants dès 06h00 uniquement pendant les périodes d'alerte canicule, et ce pour la période estivale 2025.

Nous avons également reçu d'autres communications de la part de la police.

En date du 11 juin 2025, les conseillers de l'association intercommunale ont reçu un courrier relayant les promotions de la Police de l'Ouest lausannois. Le major Stéphane Bérard est promu au grade de lieutenant-colonel avec effet au 1er juin 2025. Le capitaine Olivier Fiaux est promu au grade de major, également avec effet au 1er juin 2025.

Le premier lieutenant Guyot est nommé officier de liaison et chef de projet informatique, détaché à la Police cantonale vaudoise pour le compte de la SOPV, avec le grade de capitaine dès le 1er juin 2025. Nous avons aussi reçu un courrier daté du 26 mars 2025 : le comité de direction a décidé de nommer le premier lieutenant Pascal Perret au poste de chef opérationnel. Cette nomination s'accompagne de sa promotion au grade de capitaine et prendra effet le 1er juillet 2025.

J'en viens maintenant à la séance du Conseil intercommunal qui s'est tenue le 21 mai 2025. Durant cette séance, les conseillers ont accepté les préavis suivants : le rapport de gestion 2024, les comptes 2024, ainsi qu'un préavis concernant l'acquisition de l'application POLAP, plateforme d'interrogation policière nationale et internationale, avec une demande de crédit complémentaire.

À noter enfin que le président du comité de direction nous a informés de sa volonté de renforcer la prévention et la répression en matière de circulation routière, notamment la lutte contre les véhicules bruyants, le respect des règles de circulation pour les trottinettes, le renforcement des contrôles de vitesse par radar, l'alcool au volant ainsi que le manque d'attention.

Je vous remercie de votre attention.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Nous n'avons pas d'assermentation agendée pour ce Conseil.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Bien qu'ayant des postes vacants, nous n'avons pas d'élections complémentaires agendées pour ce Conseil.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis N° 08-2025 sollicitant un crédit de CHF 2'800'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré

Nous avons ici deux rapports, un d'une commission ad hoc et celui de la COFIN.

J'appelle donc Monsieur Damien Sauter, rapporteur de la commission ad hoc ainsi que Madame Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Nous commençons par la Commission ad hoc.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Je vous remercie.

Madame la rapportrice de la COFIN, vous avez la parole.

Lecture du rapport de la COFIN.

J'ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues.

Je vous livre ici la prise de position du PSIG sur ce préavis. Le PSIG remercie la Municipalité pour ce projet.

La population prillérane appréciera sans doute un parc aménagé comprenant une place de jeux étoffée, et le PSIG est bien sûr favorable, sur le fond, à ce type de réalisation. Il souhaite cependant formuler un certain nombre de remarques liminaires à l'attention du Conseil communal.

Le parc du Grand-Pré constitue un espace important, doté de six grands arbres, d'espaces herbeux, de bancs, de tables de pique-nique et d'une tonnelle au pied de laquelle des plantations pourraient être réalisées. Or, le projet présenté en page 5 du préavis montre un espace presque entièrement occupé par le biotope, l'arrivée de la passerelle, etc., supprimant ainsi les surfaces libres nécessaires aux jeux de ballon, au badminton ou à tous les jeux inventés par les enfants. Le biotope, malgré ce qui est indiqué dans le rapport, représente un danger pour les plus petits.

Les gravillons rendront par ailleurs l'apprentissage du vélo ou de la trottinette moins agréable pour les enfants. Quant à la passerelle, imaginer des personnes en chaise roulante sur une passerelle fréquentée par des enfants courant vers le toboggan nous semble peu réaliste. D'autant plus qu'en termes d'accessibilité, si la route séparant le Grand Pré des vignes reste accessible aux prillérans, cela nous paraît suffisant. Il faudra bien sûr aménager la sortie du parc sur la Route de la Rochelle, car de toute façon les personnes à mobilité réduite ne rejoindront pas le Chemin de Grand-Vigne par la passerelle. La description du projet ne prend pas en compte l'aspect intergénérationnel et inclusif, notamment pour les adultes et les personnes âgées, par exemple via des équipements de fitness urbain. De plus, mis à part l'accessibilité générale, des jeux spécifiques sont-ils prévus pour les enfants à mobilité réduite ?

Autre point soulevé par le PSIG : le préavis n° 3-2023, accepté par le Conseil communal de Prilly le 15 mai 2023, présentait une charte des bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux. Cette charte prévoit que chaque place de jeux soit conçue en concertation avec les utilisateurs. Or, à notre connaissance, cela n'a pas été respecté : l'enquête réalisée en 2022 a été menée auprès de l'ensemble de la population prillérane, alors que la charte prévoit un processus participatif spécifiquement avec les habitants du quartier. Ce processus nous paraît indispensable afin que les utilisateurs soient réellement partie prenante du projet.

Nous comprenons l'urgence de trouver une solution pour la récolte des eaux du préau du Grand-Pré. L'Asigos prend en charge 25 % de la somme totale, soit 37'500 francs sur 150'000. Mais recevoir 37'500 francs alors que nous en dépensons 151'000 paraît disproportionné. Nous regrettons dès lors que la Municipalité, sous la pression de l'urgence, ne présente pas un préavis-cadre permettant une planification échelonnée sur plusieurs années de l'ensemble des places de jeux de Prilly, en veillant à proposer des activités adaptées à chaque tranche d'âge. Cela permettrait d'avoir une véritable vision d'ensemble.

S'agissant du coût global, 2'800'000 francs nous semble un montant démesuré. Il nous paraît possible d'obtenir une réelle amélioration à moindre coût : passerelle 380'000, arrachage de haies et plantations 410'000, équipements ludiques 496'000. Bien sûr, il y a la subvention de 200'000 francs qui serait perdue si le projet, tel que présenté, n'était pas accepté par le Conseil communal. Mais vaut-il mieux dépenser 1'500'000 francs en perdant 200'000 de subvention, ou payer 2'600'000 francs (subvention déduite) ? La subvention SOCOSEV pourrait d'ailleurs être sollicitée.

Nous posons cette hypothèse notamment après avoir pris connaissance du préavis n° 16-2021 de la Ville de Lausanne qui, pour un crédit de 3'500'000 francs, a permis de rénover 9 places de jeux, 3 placettes et 3 espaces de sport urbain, de créer un nouvel espace de loisirs, d'équiper des préaux scolaires et de développer le concept de "ville jouable". Bien qu'une comparaison stricte soit difficile, cela constitue à nos yeux un élément de réflexion.

Nous avons donc plusieurs questions complémentaires :

- La Municipalité a-t-elle mené un processus participatif avec les habitants du quartier, tel que demandé par la charte acceptée en mai 2023 ?
- Si oui, quels en ont été les résultats ?
- Sinon, pour quelles raisons cela n'a-t-il pas été fait ?
- La petite route entre le Collège du Grand-Pré et la Vigne appartient-elle à la Commune ou à l'ASIGOS ?
- Pourquoi ne pas conserver cette route comme moyen d'accès pour les personnes à mobilité réduite ?
- L'ASIGOS perd-elle les 25 % du coût des plantations servant à ombrager la cour du collège ?
- La Municipalité a-t-elle prévu des jeux spécifiques pour les enfants à mobilité réduite et des équipements pour les adultes ou les seniors ?
- Enfin, comment la Municipalité explique-t-elle la différence de coût entre le projet lausannois (15 lieux) et celui de Prilly ?

Je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, chère Municipalité, chers Conseillers et Conseillères communaux,

Ce soir, on nous propose de transformer le Grand-Pré en un grand parc. Alors, est-ce un beau projet ? Oui.

Est-ce un projet utile ? Clairement.

Est-ce un projet qui fait rêver ? Aussi.

Cependant, avec un montant de 2,8 millions, on voit les choses en grand, peut-être un peu trop.

Une passerelle à 384'000 francs, un point d'eau et ses inconvénients à 150'000 francs : à eux deux seulement, cela représente déjà un demi-million de francs. Dans ce contexte, le groupe PLR s'interroge : des alternatives permettant de réduire ces coûts ont-elles été étudiées ? Et si oui, lesquelles ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Merci pour ces questions complémentaires et pour l'intérêt porté à ce préavis qui, je pense, est effectivement un préavis intéressant et important pour notre commune, notamment pour cette région sud de la commune, extrêmement dense en termes de population. Elle accueille aussi une population qui n'a pas forcément beaucoup de moyens et qui mérite d'avoir un espace public de qualité proche de chez elle. Je vais répondre à quelques-unes des questions. Maintenant, il est extrêmement difficile de répondre à ces questions en direct au Conseil communal, sachant que certaines sont très techniques, et cela sans avoir eu le temps et la possibilité, par exemple, de consulter le préavis du Conseil communal de Lausanne dont il est question ici et dont je n'avais pas connaissance.

Concrètement, ce qu'il faut voir, c'est que, dans ce projet, nous avons voulu non seulement redynamiser et rénover la place de jeux qui, pour celles et ceux qui la connaissent, est vétuste. Elle est trop ancienne. Les jeux ne répondent plus aux normes de sécurité des usagers, raison pour laquelle certains ont dû être enlevés. Concrètement, aujourd'hui, ces jeux sont dangereux et ne sont plus adaptés à un public jeune.

Dans l'enquête sur les places de jeux réalisée en 2022, le Grand-Pré est arrivé clairement en tête parmi les espaces publics les plus appréciés des utilisateurs et utilisatrices, mais ceux-ci relevaient justement un déficit en termes d'offres de jeux, ainsi qu'un problème lié aux grands espaces herbeux qui, notamment l'été, ne fournissaient pas suffisamment d'ombre pour accueillir toutes les personnes souhaitant s'y rendre.

C'est pour cette raison que cet espace public a fait l'objet d'un travail plus approfondi. Et puis, cela a été dit, une opportunité s'est présentée avec les travaux du collège, qui ont aussi permis de réfléchir à cet espace public adjacent afin de réaliser des aménagements permettant d'obtenir un espace neuf, agréable, et surtout un espace dans lequel nous avons investi et sur lequel nous ne reviendrons pas pendant plusieurs années, voire décennies.

Concrètement, en travaillant sur l'espace du Grand-Pré, plusieurs points devaient être abordés : la question du plan climat et de l'augmentation de la canopée, celle de l'accessibilité de la place de jeu, qui ressort fortement dans la charte, ainsi que toutes les questions liées à l'intergénérationnel et à la promotion de la biodiversité. Cet espace est suffisamment vaste pour que l'on puisse prendre en compte tous ces intérêts exprimés dans différents documents, notamment promus par la population. Rappelons que le plan climat a été élaboré avec une assemblée citoyenne représentative de la population.

La question des places de jeux a également fait l'objet d'une démarche participative. Concrètement, sur la question de l'accessibilité, notamment des personnes à mobilité réduite, il s'agit d'une part importante de la charte des places de jeux. C'est aussi une exigence importante dans les normes actuelles pour la construction d'espaces publics. Vous le savez peut-être, mais l'Association vaudoise pour les personnes en situation de handicap (AVACAH) est extrêmement attentive à toutes les mises à l'enquête dans le canton. Elle fait systématiquement opposition à tous les projets qui ne sont pas accessibles.

Aujourd'hui, le parc du Grand-Pré n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Il ne répond pas aux normes d'accessibilité, car, d'un côté, il y a un escalier et, de l'autre, une route qui, certes, appartient au domaine public, mais qui est beaucoup trop pentue pour répondre aux exigences actuelles en matière d'accessibilité. Deux solutions existent : soit modifier la pente de la route pour la rendre conforme, soit proposer un autre accès pour éviter les escaliers. Or, niveler une route coûte beaucoup plus cher que de construire une passerelle en bois. Cela implique des terrassements, potentiellement des murs de soutènement et l'utilisation de davantage d'espace pour obtenir une pente plus faible, ce qui rallongerait son tracé à l'intérieur du parc.

Bref, c'est un projet plus coûteux car relevant du génie civil. Concrètement, la solution que nous vous proposons avec cette rampe d'accessibilité PMR est déjà la solution la moins chère pour rendre ce parc accessible. C'est non seulement la solution la plus économique, mais aussi celle qui permet de mutualiser les équipements, puisque cette rampe est également le point de départ des jeux destinés aux plus grands.

La place de jeux des enfants plus âgés est pensée au nord et c'est là que peuvent être intégrées les balançoires et d'autres jeux. Ainsi, la rampe est à la fois un lieu d'accessibilité et un espace à partir duquel s'organisent certains jeux. Concrètement, si nous devons renoncer à cette rampe, et il n'existe pas de solution équivalente moins chère, cela impliquerait de trouver une autre manière de créer les jeux pour les plus grands, avec des coûts supplémentaires. Et si nous voulons rendre ce parc accessible, il faudrait alors adapter la route, ce qui coûterait aussi de l'argent. Résultat : ce serait probablement beaucoup plus cher. Voilà la situation.

Le projet qui vous est proposé peut paraître onéreux, et je pense que le Conseil communal n'a plus beaucoup l'habitude de projets dépassant les quelques centaines de milliers de francs. Mais dès lors que l'on entre dans des réalisations de génie civil, les coûts augmentent rapidement, pour plusieurs raisons : parce que nous sommes en Suisse, où l'on rémunère correctement les ouvriers et ouvrières de la construction et c'est une bonne chose dont nous pouvons être fiers, mais aussi parce que, ces dernières années, les coûts des matières premières ont explosé, notamment depuis la guerre en Ukraine. L'inflation est également passée par là, et nous avons aujourd'hui une augmentation générale des coûts de la construction, qui se reflète également dans les projets publics.

Or, un espace public, ce n'est pas simplement planter trois arbres et installer trois jeux à peu de frais. Cela ne fonctionne pas ainsi. Si l'on veut des espaces publics de qualité, adaptés aux besoins, il faut du génie civil, du terrassement, une préparation du terrain, des opérations qui coûtent vite cher.

Ce Conseil a d'ailleurs demandé où en étaient des projets tels que Pré-Bournoud ou la Voie verte. Or, ces projets, si vous regardez le plan des investissements, se chiffrent à plusieurs millions, soit le triple du projet proposé aujourd'hui. Concrètement, les projets que vous appelez de vos vœux sont aussi des projets plus coûteux : la Voie verte, par exemple, est estimée entre 8 et 10 millions.

Planter quelques arbres ne coûte pas bon marché. C'est une réalité, parfois heureuse, parfois contraignante. Et il faut aussi garder en tête que l'équipement public a un coût : même un espace vert ne consiste pas seulement à retourner de la terre et planter de l'herbe ou des arbres, cela va plus loin et cela coûte plus cher.

Concernant la possibilité d'un préavis-cadre pour toutes les places de jeux de la ville, deux solutions existent :

- soit on fait quelque chose de très simple, en remplaçant à l'identique les jeux vétustes par les mêmes types de jeux ; cela ne coûte pas très cher, mais n'améliore pas les espaces ;
- soit on personnalise chaque espace selon ses besoins spécifiques (ombrage, eau, qualité du sol, etc.).

C'est ce que nous avons fait pour la place de jeu de Fontadel, où un remplacement simple n'était pas possible : la dalle n'était plus étanche, l'ombrage manquait, etc. Le préavis présenté ne suffisait pas pour répondre aux attentes des utilisateurs, et il a donc fallu aller plus loin.

On pourrait imaginer un préavis global, comme à Lausanne, avec 3 millions pour installer un certain nombre de places de jeu « standards » à des endroits plus ou moins adaptés. Mais cela ne répondrait pas aux besoins locaux, ni à ceux exprimés par la population.

Aujourd'hui, ce qui ressort des démarches participatives, c'est que les gens ne veulent pas seulement des jeux installés quelque part : ils souhaitent aussi des espaces avec de l'eau, de la fraîcheur en été, de l'ombre, bref, des lieux agréables. Un toboggan en plein soleil devient inutilisable. C'est pourquoi la Municipalité a choisi cette approche qualitative et adaptée.

Sur la question du bassin : la création de ce petit biotope ne vise pas à « renaturer » quelque chose, mais répond à deux objectifs. Premièrement, gérer l'évacuation des eaux du collège ; deuxièmement, renforcer la biodiversité, la canopée et le plan climat. Cela ouvre également l'accès à un certain nombre de subventions.

C'est là un point central : on peut faire un projet moins cher, moins qualitatif, qui ne répond pas aux besoins. Mais ce serait jeter l'argent par les fenêtres : investir 1,5 million dans un projet qui ne répond pas aux attentes de la population n'est pas pertinent, d'autant que nous perdrons les subventions déjà acquises ou celles que nous pouvons encore solliciter. Si le parc n'est plus accessible, nous ne pourrions plus demander de soutien à la Loterie Romande, ni aux programmes cantonaux ou fédéraux liés à la biodiversité.

Aujourd'hui, nous avons tout un panel de subventions : certaines sont déjà accordées, d'autres en cours de demande, et d'autres encore sont envisageables auprès de la Confédération. Mais tout cela nécessite un projet répondant aux critères modernes, soit précisément les éléments contenus dans ce préavis : canopée, accessibilité, biodiversité.

Enfin, sur la question de la démarche participative pour ce projet précis : la réponse a déjà été donnée en commission, mais je la rappelle. Non, il n'y a pas eu de nouvelle démarche participative. Les utilisateurs du site du Grand Pré avaient déjà été consultés, et il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de relancer un processus complet à ce stade.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour répondre à Madame Claramunt, oui, effectivement, on souhaite toujours que les choses coûtent moins cher. Mais, comme l'a dit ma collègue, nous sommes en Suisse et il est vite coûteux de réaliser des projets, surtout lorsqu'il s'agit de projets de qualité.

Si l'on commence à se demander où l'on peut économiser, et vous évoquiez par exemple 500'000 francs, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'un investissement de 2,8 millions de francs, moins les subventions qui peuvent être obtenues, et non pas d'une charge. C'est donc bien un investissement de 2,8 millions que l'on pourrait, théoriquement, réduire de 500'000 francs.

Or, réduire de 500'000 francs signifie, finalement, réduire les charges communales de 25'375 francs par année. Est-ce que, vraiment, l'accessibilité PMR, la possibilité d'avoir un joli biotope, la possibilité d'offrir une place publique qui réponde aux besoins de la population prillérane se jouent à 25'375 francs ?

La Municipalité pense que non. Au contraire, il y a des moments où il faut privilégier la qualité, accepter d'y mettre le prix, afin d'obtenir des aménagements durables, répondant aux besoins de la population et apportant, finalement, du bien-être et du bonheur à nos habitants de Prilly.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je parle ici en mon nom.

À la suite de l'intervention du PSIG, je suis allé consulter les devis concernant les places de jeu à Lausanne.

Je constate qu'ils ont une stratégie différente en matière de coûts, puisqu'ils renouvellent très régulièrement leurs places de jeux : des préavis semblables ont été soumis en 2007, 2012 et 2021, à chaque fois pour des montants compris entre 2,8 et 3,5 millions. Il s'agissait principalement de rénovations de places existantes ou d'améliorations partielles sur des cours de collège, etc. On ne parle donc pas de projets complets incluant, comme celui qui nous est proposé ce soir par la Municipalité, des travaux de génie civil, une arborisation, etc.

Alors oui, peut-être qu'une partie de ce Conseil préférerait simplement que l'on change le toboggan et la balançoire de la place de jeux. Pour ma part, j'ai un souvenir personnel : j'y allais déjà en 1984, car ma grand-mère habitait dans une des tours de la Rochelle. À l'époque, la place de jeux me paraissait déjà tout aussi délabrée qu'aujourd'hui.

Nous y allions rarement, et nous nous y amusons peu. On pouvait faire du vélo sur le petit chemin en boucle, ce qui était effectivement amusant. Mais le football y était déjà interdit. Il y avait en revanche plus d'arbres, qui ont depuis été coupés, probablement parce qu'ils étaient morts.

Pour moi, c'est un beau cadeau que l'on ferait aux habitants d'un quartier un peu moins favorisé de Prilly que de rénover cette place de jeux et d'en faire un lieu de qualité. Bien sûr, chacun décidera en son âme et conscience.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons entendu dire que la passerelle serait trop chère et que le point d'eau serait potentiellement dangereux. C'est vrai que proposer un accès PMR digne de ce nom et un peu de fraîcheur naturelle dans un parc en pleine ville, ce serait franchement exagéré.

À ce rythme-là, autant goudronner le tout et planter un panneau « espace vert » à l'entrée : on ferait encore plus d'économies. Blague à part, oui, la rampe PMR coûte cher, parce qu'en Suisse l'accessibilité universelle n'est pas une option, mais une exigence. Et c'est bien le minimum que nous devons garantir : un parc accessible à toutes et à tous.

Quant au point d'eau, si l'idée d'un bassin biotope avec une pente douce fait peur, il faudra m'expliquer comment font les centaines de communes suisses qui en disposent déjà. On parle d'un aménagement pensé pour être pédagogique, écologique, sécurisé et agréable, pas d'une piscine municipale sans surveillance.

Alors oui, ce projet a un prix. Mais ce qu'il apporte en retour, en qualité de vie, en biodiversité, en accessibilité, en fierté, vaut largement l'investissement.

Et j'ose espérer qu'à Prilly, nous sommes encore capables d'offrir des places de qualité dont nous pouvons être fiers. Je vous invite donc à soutenir ce préavis tel quel et à abandonner l'idée que l'on pourrait faire mieux, pour moins, sans compromis. Parce que non, cela n'existe pas.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Notre groupe politique, Le Centre et les Verts Libéraux, va soutenir ce projet.

En effet, si l'on divise le montant de 2,8 millions par l'ensemble de la population, on arrive à un montant d'environ 160 francs par habitant. Or, ce projet s'adresse à toute la population, et nous estimons qu'il est important de le soutenir.

Nous avons déjà refusé d'autres projets, comme celui des aménagements familiaux, qui ne concernaient qu'une petite partie des habitants. Ici, c'est complètement différent.

J'en viens cependant à une question concernant la protection des jeunes enfants vis-à-vis du bassin.

Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Comment envisagez-vous les choses pour éviter qu'un enfant en bas âge ne se noie autour de ce bassin ?

Qu'est-il prévu à ce sujet ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Effectivement, les bassins, ce type d'équipement dans des espaces publics accessibles aux enfants, répondent, vous vous en doutez, à un certain nombre de normes très strictes en Suisse. Ces normes sont censées garantir la sécurité, et notamment la douceur de la pente.

Je ne sais pas très bien comment le dire autrement, mais la douceur de la pente fait partie des mesures de sécurité prévues. Concrètement, un petit enfant laissé sans surveillance ne pourrait pas réellement « chuter » dans le bassin : il descendrait la pente et se retrouverait au fond.

Le bassin ne sera pas entièrement en eau : il y aura d'abord une pente douce sans eau, puis de l'eau. Bien sûr, ce n'est pas totalement impossible qu'un incident survienne, mais la configuration fait que la pente empêche une chute brutale et limite donc fortement les risques d'accident. Cela concerne aussi bien les tout-petits, normalement surveillés, que les enfants plus grands, capables de sortir seuls du bassin le cas échéant.

Naturellement, le bassin répondra aux normes de sécurité du BPA. Cela va de soi, mais il est toujours bon de le rappeler. Le bassin ne sera pas rempli jusqu'au bord, il n'y aura donc pas de hauteur de chute : la pente est douce jusqu'en bas et la profondeur totale restera limitée. Ce sont précisément les mesures prévues pour respecter les normes.

En fait, il existe deux possibilités pour se conformer aux normes concernant les bassins :

- soit mettre une barrière lorsqu'il y a une hauteur de chute,
- soit aménager une pente très douce.

C'est cette deuxième option que nous avons retenue.

Je souhaite aussi répondre à un point évoqué précédemment : un espace en herbe, assez généreux, sera bien maintenu au Grand-Pré pour des activités libres. Cet espace, déjà utilisé aujourd'hui par exemple pour le Yoga ou le Qi-gong, je ne sais plus exactement, permet à des personnes de se retrouver, notamment au printemps, en été et en automne, pour pratiquer ces activités sur la pelouse.

Ainsi, un espace libre en herbe sera conservé, afin de permettre ce type d'activités libres et sans équipements particuliers.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une question de compréhension concernant l'accès. Je n'ai pas bien saisi ce qu'il en est de la possibilité d'accéder par le côté nord-est du périmètre.

Je crois avoir compris que les terrains sont des propriétés privées, mais, quoi qu'il en soit, cela me paraissait relativement plat. Je vous remercie donc pour les précisions.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Alors oui, j'ai répondu non, effectivement. Je ne sais pas si c'est du domaine public ou si c'est sur la parcelle communale, mais peu importe. Toujours est-il que non, l'accès n'est pas du tout plat.

On a plusieurs mètres de dénivelé et, aujourd'hui, la pente actuelle est supérieure à 6 %, donc elle n'est pas compatible PMR. Oui, par les vignes, j'ai compris où vous pensiez, mais du côté de la cour d'école. Le nord, c'est là où se trouve le collège, donc effectivement du côté des vignes.

Du côté du collège, près de la salle de gym, oui, c'est bien ça. Mais là, il y a justement les escaliers et il y a 4 ou 5 mètres de dénivelé.

C'est précisément de là que part la rampe. Par conséquent, je ne comprends pas très bien la question. Et si l'on part plus loin, il n'y a absolument aucun accès.

Aujourd'hui, il n'existe pas d'accès. Et non seulement le terrain est privé, mais en plus il est construit. Honnêtement, je ne vois pas très bien par où on pourrait passer.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Madame la Présidente,

Bien que cela paraisse représenter de petites économies pour certaines personnes, le PLR propose d'amender les conclusions de la manière suivante, c'est-à-dire de réduire les lignes budgétaires de moitié. Les lignes seraient les suivantes : la passerelle PMR, de 384'000 à 192'000 francs ; le ruisseau et bassin biotope, de 251'000 à 75'500 francs ; et les équipements ludiques et mobiliers, de 496'000 à 248'000 francs. Cela représenterait une économie totale de 515'500 francs.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, chères et chers collègues, Madame et Messieurs de la Municipalité,

Au vu des réponses apportées aux questions posées et convaincus qu'une amélioration de cette place de jeux est nécessaire, mais pas à ce coût, le PSIG propose un contre-amendement au point 1 visant à octroyer un crédit de 2 millions destiné au réaménagement du parc du Grand-Pré.

Merci, Monsieur le Conseiller. Nous avons donc deux amendements : l'un qui réduit la totalité de 800'000 francs.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Eh bien, vous n'allez pas en douter, je ne vais pas rester muet dans ce dossier.

L'UDC a toujours de la mémoire. Nous avons bien compris, à l'UDC, que nous n'avons pas encore atteint le plafond d'endettement, donc nous pouvons faire des dépenses, c'est ce que la Municipalité nous avait dit.

Nous sommes ici dans le cadre d'une dépense somptuaire. On nous a dit aussi ce soir : « Vous ne voulez quand même pas faire des économies pour éviter 25'000 francs de charges par année ? » Eh bien, je pense que 25'000 francs de charges en moins par année, ce n'est pas à négliger.

Ces 25'000 francs, si on les met là, nous ne pourrions pas les mettre ailleurs. Ce n'est pas si mal. Et je me souviens aussi que Monsieur le Conseiller municipal Mattia, dans un préavis concernant les jardins familiaux, nous a dit : « Mais vous pouvez réduire d'un million, j'arrive à faire la même chose. »

Alors, Monsieur le Conseiller municipal, vous arrivez à faire la même chose ? Pour combien de moins, cette fois-ci ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

J'avoue que je suis non seulement dépitée, mais aussi profondément choquée parce qu'aujourd'hui, cette idée selon laquelle on peut toujours faire la même chose avec beaucoup moins, parce que « il n'y a qu'à » et « il faut qu'on », est assez particulière. C'est même risible, en fait, parce que non, il n'y a pas « qu'à », il ne faut pas « qu'on ».

Et aujourd'hui, ce que vous dites à la population prilléranne, c'est que la qualité des espaces publics n'est pas importante pour vous, et qu'ils ne méritent pas des espaces publics de qualité, surtout dans des quartiers populaires. C'est ce que vous allez dire si vous acceptez l'un ou l'autre de ces amendements : à savoir que des espaces accessibles, agréables et répondant aux besoins, ce n'est pas prioritaire. Pour cela, il faudrait aller à Lausanne, au parc de Valency, ou ailleurs, dans des espaces bien aménagés, au nom d'une espèce de sacro-sainte économie budgétaire dont on ne comprend pas bien le but, puisque, aujourd'hui et depuis 20 ans, à l'exception d'une seule fois, les comptes sont positifs.

Ils seront analysés la semaine prochaine. Mais donc, aujourd'hui, vous dites aux prillérans que les comptes sont positifs, que nous avons remboursé de la dette, que nous avons de quoi faire des choses belles et intéressantes, mais que nous n'allons pas le faire, parce que « il n'y a qu'à » et « il faut qu'on ». Et j'avoue que c'est un discours dont je vous laisse la responsabilité, mais que je trouve assez particulier.

Et aujourd'hui, si vous voulez enlever un tiers du budget, eh bien, on ne fera pas cela, voire on ne fera rien du tout. Et on continuera à dire aux prillérans et aux prillérannes qu'« il n'y avait qu'à », qu'« il fallait qu'on », mais qu'au final, ce n'est pas avec des baguettes magiques qu'on peut leur offrir des espaces publics de qualité. Et si aujourd'hui, un espace public de qualité, avec un prix moyen au mètre carré, quoi que vous en disiez, est remis en cause, on va se retrouver à discuter d'un autre espace public...

Le préavis suivant, qui a suscité beaucoup moins de difficultés, concerne des espaces publics qui coûtent le double. Concrètement, cela semble moins choquer le Conseil communal quand il s'agit de quartiers neufs, dans lesquels, probablement, la mixité de la population sera un peu moins marquée. Mais soit, la Municipalité en prendra note. Cependant, on ne peut pas faire la même chose avec moins.

Cela ne marche pas, cela ne marchera jamais, et cela n'a jamais marché. Les quelques fois où nous avons tenté de faire des économies de bout de chandelle, nous nous sommes rendu compte, en cours de projet, que cela mettait en péril le projet et sa qualité. Ensuite, nous avons dû revenir vers vous avec des crédits complémentaires.

Aujourd'hui, nous essayons d'être plus francs sur le coût réel des choses. Si vous ne désirez pas que nous fassions ces projets, alors nous allons nous asseoir sur un tas d'or, mais je vous laisserai expliquer à la population ce que vous faites avec ses impôts. En tout cas, la Municipalité ne désire pas faire un projet au rabais ni un projet avec des baguettes magiques qu'elle n'a pas.

Donc, si ces amendements devaient être acceptés, le projet serait tout simplement abandonné.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Monsieur Deillon, pour répondre à votre question, nous organisons une journée portes ouvertes pour les conseillers communaux. Vous pourrez venir voir le travail que réalisent nos équipes et nos collaborateurs chaque jour, avec la volonté de faire des choses de qualité, au coût le plus bas possible, et de proposer quelque chose de solide à la population prilléranne.

Mais si vous estimez être meilleur pour réaliser des travaux, organiser du génie civil, aménager des parcs ou autres, alors venez leur expliquer comment il serait possible d'effectuer ces travaux beaucoup moins chers que ce qui vous est présenté à chaque Conseil communal. Parce que c'est compliqué. Nous avons des équipes que nous mettons au défi, que nous challengeons jour après jour, pour obtenir les projets les moins chers possibles.

Il ne faut pas croire que nous passons notre temps à dire : « Non, non, mais ajoutez 200'000 de plus, on s'en fiche. Mettez 500'000 de plus, ça passera au Conseil. » Non, nous connaissons le fonctionnement, nous savons comment cela marche.

Nous essayons simplement de présenter des projets que nous puissions ensuite proposer à la population comme étant de belles réalisations, tout en restant dans des prix raisonnables. 2,8 millions : forcément, si l'on parle de 2,8 millions en tant qu'individus, cela semble énorme.

Mais je rappelle que 2,8 millions aujourd'hui, à prix courant, représentent l'équivalent de deux appartements. Voilà ce que représentent 2,8 millions. Peut-on réellement comparer deux appartements à un parc qui bénéficiera à l'ensemble de la population ?

Aujourd'hui, tout coûte cher. Oui, 2,8 millions, c'est l'équivalent de plusieurs années de salaire pour chacun d'entre nous, voire plus qu'une vie de travail. Mais pour des travaux d'utilité publique, destinés à la population, ce n'est pas une somme énorme. Et c'est aussi le résultat, le fruit du travail quotidien de nos collaborateurs et collaboratrices, qui s'efforcent de limiter les coûts tout en garantissant la meilleure exécution possible à la fin.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Madame la Présidente, chères et chers collègues, Madame et Messieurs de la Municipalité,

En préambule, j'aimerais rappeler que la charte sur les places de jeux stipule clairement, à son point 4, que le projet doit être réalisé en collaboration avec les habitants du quartier. Eh oui.

Ensuite, je suis choqué d'entendre certaines paroles. Je suis choqué d'entendre qu'on prête au Parti socialiste le fait de se désintéresser des quartiers populaires. Je trouve cela scandaleux.

Je trouve scandaleux également qu'on prenne en otage le Conseil communal comme cela a été fait. Je pense qu'on ne peut pas faire passer des préavis par du chantage. Ce n'est pas possible, ce n'est pas acceptable.

Vous dites que vous voulez faire de la qualité, que vous essayez de faire au meilleur prix possible. Personnellement, j'en doute. Quand je vois ce qu'à Lausanne ils sont capables de réaliser avec des montants nettement inférieurs, et des places de jeux qui sont vraiment super, je reste perplexe. Et Dieu sait que moi, avec un enfant de 11 ans, 20 ans, qui ai passé ces dix dernières années sur les places de jeux, particulièrement à Lausanne, parce qu'ici elles étaient justement dégradées, je suis sensible à cette question.

Donc voilà, je pense que nous, nous vous proposons 2 millions pour faire un joli projet. Ce sera à vous de relever ce challenge.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

Ecoutez, c'est bien gentil de répéter quatre fois la même chose, mais c'est moins sympathique de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Ça, c'est déjà la première chose que j'ai dite. Ensuite, j'aimerais faire remarquer à notre Municipalité, qui dit toujours « la population ceci, la population cela ». Moi, je pense avoir été élu par la population, et vous aussi peut-être, et je pense que c'est nous qui la représentons.

Donc, quand on s'exprime ici, on s'exprime tout de même au nom de la part de la population qui nous a élus. Ou alors, vous le dites clairement : on s'en va, et l'Exécutif fait sa petite dictature comme il l'entend. Mais je pense que l'avis du Conseil communal est tout de même quelque chose dont on doit tenir compte.

Voilà. Alors, Monsieur Mattia, vous avez bien raconté ce que vous avez voulu. Mais vous n'avez pas admis, vous n'avez pas répondu à ma question.

Vous, qui disiez pouvoir faire avec un million de moins pour les jardins, avec combien de moins pouvez-vous faire pour cette place de jeux ? Un budget minimal, raboté, pour un projet qui n'est pas nul, mais qui convienne à la population que nous représentons.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER) a la parole

Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis triste de ce que j'entends aujourd'hui. Je pense que vous m'avez souvent entendu consterné. C'est un mot que je pourrais utiliser aujourd'hui aussi.

Que Monsieur Deillon trouve que tout coûte trop cher, ça ne m'étonne pas. Non, je sais que vous n'avez pas dit cela. Mais enfin, vous avez été élu pour ça.

Que le PLR trouve que certaines choses coûtent trop cher, je peux l'admettre, même si j'espère sincèrement que, dans vos rangs aussi, il y a des personnes qui ont réellement à cœur de créer des espaces publics de qualité pour les citoyens qui nous ont élus.

Que mes collègues du PSIG fassent de l'opposition et avancent tous ces arguments, alors même qu'on nous a dit que la Commission avait accepté le préavis tel que présenté, à l'unanimité, et avec des commissaires qui n'avaient pas soulevé ces arguments en commission, moi, cela me choque.

Et puis, Monsieur Deillon parlait de prendre le Conseil communal en otage. Je trouve que si quelqu'un est pris en otage aujourd'hui, c'est bien la population prillérane. Alors, on sait ce qui est à l'œuvre dans cette manœuvre d'opposition.

J'aimerais simplement rappeler à celles et ceux qui ont été élus pour former une majorité de gauche, pour mener une politique en faveur de la population prillérane, qu'ils doivent se souvenir que c'est pour cela qu'ils ont été élus.

Madame la Conseillère Maria Lopes (PSIG) a la parole

Bonsoir tout le monde, Messieurs de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Moi, je ne parle pas souvent, mais je tiens ce soir à prendre la parole parce que j'habite ce quartier, je fais partie de cette population, d'un quartier populaire, comme Madame Rebecca Joly l'a si bien dit. Ce parc, j'y suis beaucoup allée avec mes enfants, qui ont aujourd'hui 30 et 27 ans.

Je peux vous dire qu'il y a déjà eu des aménagements, et que nous avons vraiment bien profité de ce lieu. Mais je trouve que c'est un parc, certes populaire, mais où il y a beaucoup de choses, sans qu'il y en ait pour tous les âges.

Et ce que je dis simplement, c'est qu'il faut l'améliorer pour qu'il devienne un lieu simple, mais adapté à toutes et à tous.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indépend.) a la parole

Madame la Présidente,

Je suis assez d'accord avec ce que beaucoup de mes préopinants, qui ont répondu aux premiers intervenants, ont dit, mais je souhaitais ramener les choses sur un terrain peut-être un peu plus procédural.

Moi, je ne comprends pas très bien ces deux propositions d'amendement, parce qu'en fait, c'est juste : « on veut faire moins cher », et c'est tout. Il n'y a absolument aucune réflexion derrière. Déjà, le PSIC nous propose simplement d'enlever 800'000 francs sur 2,8 millions. Mais à quoi correspondent ces 800'000 francs ?

On ne sait pas. Pourquoi 800'000 francs et pas 1 million, à ce moment-là ? Il n'y a absolument aucune véritable contre-proposition qui est faite. Qu'est-ce qu'on devrait enlever précisément, etc. ?

Et alors, le pompon sur le gâteau, pour reprendre une expression que j'aime bien, c'est quand même le PLR qui nous dit : « on coupe tout en deux ». Non, pas tout. D'accord, seulement trois lignes coupées en deux. Mais ce n'est pas beaucoup mieux.

Alors ça veut dire quoi ? Qu'on achète une demi-rampe, puis après on la coupe, puis on fait un trou ? Je ne comprends juste pas très bien. C'est complètement absurde comme demande.

Si vous voulez proposer une réduction de budget, ce qui est tout à fait votre droit, alors proposez concrètement qu'on enlève quelque chose. Mais pas simplement : « on divise par deux et débrouillez-vous avec ça ». Ça ressemble à une idée sortie du chapeau, et c'est tout.

Au-delà de ça, je suis d'accord avec ce qui a déjà été dit. En tant que bientôt jeune double-papa, je vais certainement fréquenter beaucoup ce parc, j'en serai le premier bénéficiaire, et je trouve intéressant d'en faire un nouveau beau parc, car un certain nombre d'équipements sont vétustes, ce qui est normal avec le temps.

Je trouve juste dommage de se priver d'un budget qui est complètement dans l'air du temps. J'ai cherché dans le préavis, mais je n'ai pas trouvé quand la version actuelle du parc avait été réalisée. Je pense qu'elle est assez ancienne.

Encore une fois, investir une certaine somme pour un parc qui pourra durer 20, 30, 40, voire 50 ans et qui bénéficiera à des centaines, voire plutôt des milliers d'enfants, de familles, de seniors, etc., ce n'est pas cher payé. Personne n'a fait ce calcul, mais si vous prenez 2,8 millions, rapportés à, disons, 2 000 bénéficiaires, cela ne fait déjà pas très cher par personne pour le coût de ce projet.

Donc, je trouve dommage de s'en priver. Et je considère que, ma foi, oui, cela coûte un certain prix de faire un projet pérenne, censé durer dans le temps. Mais justement, ne nous en privons pas.

Madame la Conseillère Ana Lourenço (LCVL) a la parole

Bonsoir Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui parce qu'en fait, j'habite aussi dans le quartier. Je suis AMF et je vis ici depuis plus de 16 ans. Je traverse le parc du Grand-Pré chaque jour, quatre fois par jour, pour les trajets d'école.

C'était un parc, il y a quelques années, où je passais beaucoup de temps avec les enfants, surtout pour faire des pique-niques et partager des moments en famille. Mais aujourd'hui, ce n'est plus un parc adapté pour les petits-enfants, surtout ceux en bas âge. On a besoin de changer cela.

Nous nous retrouvons aussi avec une situation compliquée à cause des chiens : c'est devenu plutôt un parc à chiens. Et là aussi, il faut changer les choses pour que toutes et tous puissent en profiter.

Je suis quelqu'un qui parle beaucoup avec les voisins et les habitantes du quartier. Comme je suis à AMF, je suis en contact avec beaucoup de monde. Et tout le monde dans le quartier, surtout les mamans, attend un vrai changement pour ce parc.

Alors, pourquoi ne pas le faire maintenant ?

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Je voulais juste revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure. Je crois qu'il n'appartient pas à ce Conseil de faire de la cogestion avec la Municipalité. La Municipalité vient avec un projet, avec un préavis, et nous nous prononçons dessus.

Maintenant, peut-être pourrais-je inviter la Municipalité à présenter, dans un projet, plusieurs options possibles qui pourraient être discutées. Je pense que ce serait une solution intéressante, qui permettrait justement d'avancer concrètement.

J'aimerais également rappeler une chose : effectivement, la Rochelle est un quartier populaire, avec, en général, des habitants qui ont des revenus modestes et qui, bien souvent, paient des impôts relativement importants par rapport à leurs moyens. De nombreuses familles ont de la peine à joindre les deux bouts.

Je pense donc qu'il faut aussi un minimum d'humilité lorsqu'on entreprend de refaire un parc sous leurs fenêtres. Nous nous devons de prêter attention à la manière dont nous utilisons les impôts de ces familles.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Un autre quartier populaire près de chez nous, près de chez moi, dans lequel j'ai aussi vécu, c'est le quartier du Bugnon à Renens, qui se trouve au terminus du 9. Il y a également des barres d'immeubles.

Depuis, le secteur s'est un peu gentrifié à l'arrière, mais ces barres d'immeubles restent assez mal isolées, d'après mon expérience. Et derrière, il y a un petit parc magnifique, arborisé, avec de petits chemins en cailloux. Il est là depuis que je suis enfant également.

Et je le trouvais beaucoup mieux que celui de La Rochelle. Et je ne crois pas que quelqu'un se soit déjà noyé dans les étangs, mais il faudrait vérifier.

Encore une fois, j'étais encore un peu jeune pour me demander si mes impôts, ou ceux de mes parents, étaient bien utilisés, mais j'ai eu beaucoup de plaisir dans ce parc, et je pense qu'il avait coûté plus cher que celui de La Rochelle.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Juste quelques derniers mots avant le vote. Je voulais simplement m'assurer que mes propos ne soient pas mal interprétés.

Déjà, dans ma bouche, « quartier populaire » n'a absolument rien de négatif, qu'on s'entende bien. Au contraire : moi, j'ai vécu dans un quartier populaire, je suis issue d'un milieu populaire, et j'en suis extrêmement fière. Et encore aujourd'hui, j'habite au centre de Prilly, et je ne pense pas que ce soit un endroit très gentrifié.

Donc, je n'ai pas eu l'impression que vous ayez dit cela, Madame Lopes, mais je voulais simplement éviter tout malentendu. Maintenant, de nouveau, tout ce que j'ai fait et ce que je continue à faire, c'est mettre le Conseil devant ses responsabilités. Dire « il n'y a qu'à », « il faut qu'on », « c'est un challenge ». Ça ne marche pas comme ça : on ne peut pas, d'un coup de baguette magique, prétendre qu'on fera la même chose avec moins. Si on veut réaliser le projet qui vous a été présenté, c'est-à-dire un projet multigénérationnel, avec des espaces de jeu différenciés en fonction des âges, accessibles, agréables, ombragés, etc., eh bien, en Suisse, cela a un coût.

Si on ne veut pas faire ce projet, qu'on choisit de faire quelque chose de moins bien, moins accessible, pour moins de tranches d'âge, moins ombragé, qui ne répond pas aux enjeux en matière d'accessibilité à l'eau, qui n'inclut pas de toilettes publiques, on peut. On peut ne pas faire tout cela, et cela coûtera effectivement moins cher. Mais on n'aura pas tout cela. On ne peut pas faire la même chose avec moins : ça ne marche pas. Il faut alors renoncer.

Et aujourd'hui, ce que je vous dis, c'est que si vous acceptez l'un ou l'autre de ces amendements, alors nous renoncerons. Nous renoncerons soit à l'accessibilité, soit à l'intergénérationnel, soit à l'arborisation. Et, finalement, celles et ceux qui en paieront les conséquences, ce seront les utilisatrices et utilisateurs du parc. Et la Municipalité trouve cela bien dommage.

Merci, Madame la Municipale. Étant donné que nous avons deux amendements qui portent sur le même sujet, mais avec des montants différents, je vous propose de les mettre en opposition. Je vais donc vous demander quel amendement vous préférez voir soumis au vote, sachant que cela vous laisse totalement libres, par la suite, de vous prononcer sur l'amendement retenu lui-même, puis sur le préavis, bien entendu, à la fin.

Je vous rappelle que nous avons soit une diminution de 800'000 francs du montant du préavis, soit une diminution de 515'500 francs du montant du même préavis. Celles et ceux qui préfèrent la version du PSIG, soit moins 800'000 francs, peuvent le manifester en levant la main. Celles et ceux qui préfèrent la version du PLR, soit moins 515'500 francs, sont priés de le faire en levant la main.

Merci. Vous êtes donc 32 à préférer l'amendement du PSIG et 19 à préférer celui du PLR. Nous allons donc voter l'amendement proposé par Monsieur le Conseiller Yan Giroud soit de déduire, il faudra recalculer le montant exact, 800'000 francs du préavis.

Monsieur le Conseiller Christophe Porté (VER) a la parole

Bonsoir à tous. Je souhaiterais demander le vote nominal pour cet amendement, s'il vous plaît.

Est-ce que 20 % des membres présents soutiennent votre demande ? C'est le cas.

Nous allons donc procéder au vote nominal. À l'appel de votre nom, vous êtes priés de répondre oui si vous acceptez l'amendement proposé par le PSIG soit une diminution de 800'000 francs de l'investissement et les charges relatives qui seront un peu plus basses également et non si vous refusez le dit amendement. Donc, nous votons l'amendement. Si vous répondez oui, c'est que vous acceptez l'amendement que vous a proposé, Monsieur Yan Giroud et les personnes qui répondent non refusent ledit amendement, ce qui vous laisse bien sûr libre sur le vote du préavis à la fin.

Appel nominal

Avec 33 oui, 20 non et 4 abstentions, vous avez accepté l'amendement proposé par Monsieur Yan Giroud. Je vous propose donc, Madame la rapportrice de la COFIN, de lire les conclusions telles qu'amendées du rapport.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

Avant le vote final, je me permets d'intervenir. La Municipalité nous a dit tout à l'heure que si on n'acceptait pas le préavis tel quel, respectivement que si on acceptait un quelconque amendement, ils n'allaient pas le faire. Alors j'attends d'eux, maintenant, qu'ils annoncent leur retrait, s'ils ont une parole.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je ne sais pas si c'est dans les habitudes d'indiquer dans le PV les votes nominaux, mais si ce n'est pas le cas, je demande que ce soit le cas.

L'enregistrement est disponible et public. Je vous prie donc, Madame la rapportrice, de lire les conclusions telles qu'amendées avant que nous passions au vote final.

Lecture des conclusions des commissions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 08-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2025,
- ouï les rapports des Commissions des finances et ad hoc chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 2'000'000.- destiné au réaménagement du Parc du Grand-Pré ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 132'800.- pour l'exercice 2027 avant de décroître.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 08-2025 sont acceptées par 34 voix pour, 8 voix contre, moins 11 abstentions.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis intercommunal N° 09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000. TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

J'appelle Monsieur Tony Capuano, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Notre groupe politique va certainement soutenir ce préavis. Pour autant, nous avons deux questions. La première question concerne à nouveau les bancs.

Un ensemble de questions se posent : est-ce que vous avez étudié si les bancs seront en béton recyclé ou simplement en béton ? Comment allez-vous gérer les graffitis sur le béton ? Nous n'aurions pas pu imaginer du bois ? Est-ce que ce choix a déjà été fait ? Et puis, dernière question : est-ce qu'il y a une homogénéité entre les bancs prévus à la gare de Renens et ceux qui seront placés devant la place de stationnement de Prilly ?

La deuxième remarque : j'étais présente lorsqu'on a voté le préavis du quartier Malley, il y a quelques années en arrière. À ce moment-là, on avait dit que les voies cyclistes se feraient sur le chemin des Bouchers. Là, j'entends que la commission parle plutôt du chemin de la Route du Chablais ou d'autres routes.

Qu'est-ce qui a été imaginé ? Parce que, dans le premier préavis, il était bien stipulé que cela se faisait sur le Chemin des Bouchers concernant la circulation des voies cyclistes.

Est-ce que vous avez plus d'informations sur les voies cyclistes ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les bancs, Madame Krattinger, je dois vous avouer que vous me prenez un peu au dépourvu, parce qu'il y a en effet, à l'heure actuelle, une volonté que les bancs soient, et ça devient un peu compliqué cette histoire, les plus écologiques possible, avec du béton, comme vous l'avez dit, recyclé même. Il faut que ces bancs soient, si j'ai bien compris, un peu dans une unité de matière partout. Deuxièmement, qu'ils soient agréables, sympathiques, et en même temps qu'ils soient facilement lavables et qu'ils ne subissent pas les outrages de ceux qui font n'importe quoi au lieu de s'asseoir. Donc, cela fait beaucoup, Madame, et je vais regarder avec la fabrique, nous allons nous en préoccuper.

Puisqu'on se revoit le 23, je reviendrai avec quelque chose de plus précis par rapport à ces bancs, si vous me permettez.

Et puis, la deuxième chose, pour les cyclistes : on ne va pas au même endroit avec l'Avenue des Bouchers, le Chemin des Bouchers et l'Avenue du Chablais, qui est perpendiculaire au Chemin des Bouchers. Mais il y aura des vélos sur les deux artères, bien sûr. Sur le Chemin des Bouchers, il y a l'Europe, il y a ce débouché, c'est le cas de le dire, du passage sous-voie.

Ensuite, il y a l'Avenue du Chablais, avec un trafic extrêmement important, mais également des mesures qui seront prises pour les cyclistes. Voilà un peu ce que je dois vous répondre. Mais, sans doute, je ne réponds pas comme il faudrait : alors dites-le-moi. Si vous avez besoin de précisions, on se voit après et j'essaierai d'être plus précis dans mes réponses lundi prochain.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Alors, pour ceux qui ont participé aux séances de Commission, vous avez eu droit à une séance d'autopromotion de la Municipalité qui nous a parlé de ce projet absolument fantastique. Notamment, on nous a expliqué la maniclette.

La maniclette est la suivante : un promoteur achète un terrain, notamment aux CFF. Il achète ce terrain pourquoi ? Il achète ce terrain pour obtenir de la constructibilité. Constructibilité d'une tour qui est conforme à ce qu'on a mis en place dans notre législation communale. Il construit sa tour, on arrive au bout du travail, il a son bien, il a tout le rendement du bien, tout va bien, mais il a autour de cette tour une plaie.

Il a un terrain. Alors, on vous dit : oui, formidable, on a reçu un morceau gratuit, un morceau de terrain. Oui, mais, oui, mais, oui, mais... On va devoir ensuite l'aménager.

C'est ce préavis qui est là. Et ensuite, quand on a des plombs et des plombs, il va falloir l'entretenir. Alors bon, quand on lit le préavis, je pense que je suis sur le bon, non ?

Je pense que je suis sur le bon préavis. Je suis sur le 9. C'est juste ? C'est juste.

Enfin bon, je comprends qu'on n'y comprenne rien. Ça a été bien manipulé, mais bon, on a tendance à ça quand même. Donc, le promoteur a un terrain qui, maintenant, va commencer à lui coûter.

Il se dit : qu'est-ce que je fais ? Je donne ça à la Commune. C'est la Commune qui l'aménage. Et ensuite, c'est la Commune qui va l'entretenir, va nettoyer, va couper les arbres. Elle va remplacer les bancs, elle va réparer ce qui se casse, etc. Et puis alors, bon, c'est vrai, ce sont toujours des histoires financières avec moi.

Mais quand je regarde ici le préavis, budget de fonctionnement, c'est fantastique. On a un tout petit peu d'intérêts. On a un petit peu d'amortissement. Et charges d'entretien : niente.

Alors, est-ce que ça se nettoie tout seul ? Est-ce qu'on a une convention avec le promoteur qui nous refile le terrain, mais qui va quand même l'entretenir ? Ou bien est-ce qu'on oublie de nous dire qu'il va falloir encore augmenter un peu les effectifs ?

Je ne sais pas, mais comme ça, ceux qui ont écouté ce que je dis, pas ceux qui vont me faire dire ce que je n'aurais pas dit, parce que c'est intéressant d'écouter ce que je dis, comprennent exactement comment on fout à la charge de la communauté la charge d'un projet qui rapporte au privé. C'est exactement ce que j'entends d'habitude être critiqué.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On arrive à un grand moment, parce que c'est le Guinness Book, Monsieur Deillon. Vous avez réussi à développer une argumentation magique sur un préavis que vous pensiez être un autre. Le préavis suivant, avec les 4 millions que nous vous demandons. Et puis là, il y a eu, en effet, cette cession d'une grande partie du terrain sous le viaduc, etc.

Mais je ne vais pas argumenter davantage puisque c'est le point suivant. Donc, à partir de là, Monsieur Deillon a voulu mélanger les deux pour essayer de faire croire, finalement,

que vous vous faites avoir par la Municipalité comme d'habitude. Eh bien, non. Moi, je vais m'arrêter là, parce que je vais garder mon argumentation.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a quelques instants à peine, ce Conseil a accepté un amendement du Parti socialiste visant à couper 800'000 francs dans le projet du parc du Grand-Pré, motif invoqué : trop cher. Et maintenant, dans le même Conseil, nous examinons un autre préavis d'un montant supérieur, sans qu'aucune demande de réduction ne soit formulée, ni sur les coûts, ni sur les choix, ni sur les priorités.

Alors je pose la question que tout le monde devrait se poser ici : qu'est-ce qui a changé ? Le prix ? Non. Le contexte financier ? Non plus.

Ce qui a changé, c'est la personne qui porte le projet. Soyons honnêtes : ce n'est pas un vote sur un montant, c'est un vote contre une Municipale. Et ce n'est pas seulement mesquin, c'est irresponsable, parce qu'en cherchant à affaiblir une élue, on affaiblit aussi, et surtout, un projet public utile, réfléchi, ambitieux. On affaiblit donc ce que nous sommes censés défendre ici : l'intérêt des prillérannes et des prillérans.

Je ne suis pas naïf, je sais comment fonctionne la politique. Mais, à un moment, il faut choisir : est-ce qu'on fait du théâtre de parti ou est-ce qu'on effectue notre travail de conseillers communaux ? Aujourd'hui, malheureusement, je crains bien que nous ayons choisi la première option.

Je m'excuse, Monsieur le Conseiller, mais le préavis étant de 700'000 francs, j'imagine que vous mélangez aussi les préavis comme Monsieur Deillon. Je vous propose donc de passer au vote et nous parlons bien du préavis 09-2025, sollicitant un crédit de 701'000 francs bruts pour les aménagements du quartier de Malley Gare.

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 09-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 09-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit brut de CHF 701'000.- TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 141'500.-, soit un montant net à charge de la Ville de Prilly de CHF

559'500.- TTC destiné à la construction du chemin des Bouchers, de la sortie sud de la Halte Prilly-Malley, à l'aménagement de la Vélostation de Malley-Gare et aux aménagements d'urbanisme transitoires ;

2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ces deux crédits, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 64'640.- dès 2027.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 09-2025 sont acceptées à une large majorité, moins 9 abstentions

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis N° 11-2025 : La modification du règlement du Conseil communal en vue de créer une commission durabilité – climat

J'appelle Madame Eva Tortelli, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Monsieur le Conseiller Giovanni Battaglia (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR ne remet pas en question l'importance des enjeux climatiques. La durabilité n'a pas de couleur politique et nous concerne toutes et tous.

Le PLR partage les objectifs de ce préavis, mais ne peut le soutenir sous sa forme actuelle. La commission proposée n'aurait ni mandat clair ni pouvoir concret. Elle risquerait de faire doublon avec des outils déjà existants, tels que le groupe d'évaluation transversale ou la Boussole 21.

Elle mobiliserait 11 élus supplémentaires, en comptant les suppléants. En incluant la COFIN et la COGEST, cela représenterait jusqu'à 21 membres pour certains préavis. Nous estimons que c'est irréaliste et difficilement soutenable, notamment pour les parties minoritaires et pour un engagement de milice.

Créer une telle commission sans articulation précise ni critères d'évaluation solides reviendrait à complexifier inutilement notre fonctionnement, sans garantir une réelle plus-value. Nous vous invitons donc à juger ce préavis non pas sur ses intentions, mais sur sa faisabilité et son efficacité.

Merci pour votre attention.

Merci, Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole. Monsieur le Conseiller municipal. Maurizio Mattia, vous avez la parole.

Monsieur le Conseiller Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Oui, il s'agit peut-être d'une commission supplémentaire que certains peuvent juger peu utile.

Vous mentionnez le fait qu'il existe déjà une commission ainsi qu'un outil appelé Boussole 21, avec lequel nous avons commencé à travailler. Mais ce travail a été entamé au niveau de l'administration et de l'exécutif. L'idée est également d'obtenir une vision et un avis du législatif.

Le fonctionnement politique est tel que ce n'est pas l'exécutif qui fait tout seul, même si certains ici semblent parfois le penser. L'objectif est donc de donner au législatif la possibilité de se réunir et d'étudier les préavis sous l'angle de la durabilité et du climat.

Par ailleurs, concernant l'amendement proposé par la commission ad hoc, la Municipalité doit malheureusement présenter un contre-amendement. En effet, cet amendement a été transmis à la DGAIC puisque, finalement, la modification du règlement doit être validée par le Conseil d'État. Si nous présentons une modification qui ne passe pas la rampe, tout le travail accompli devient inutile. Or, la DGAIC nous a indiqué que la formulation n'était pas suffisamment claire, même si elle pouvait nous paraître l'être.

Il faut bien comprendre que c'est le Bureau qui convoque cette commission, dans tous les cas, et ce sur recommandation soit de la Municipalité, soit de trois membres de la commission Durabilité-Climat, soit de la commission ad hoc. Telle était bien la volonté de l'amendement proposé par la commission. Mais pour la DGAIC, la formulation posait un problème, notamment en raison du présent dans le texte, qui prête à confusion : on ne sait pas s'il se rapporte au Bureau ou à autre chose.

Ainsi, le contre-amendement proposé par la Municipalité vise essentiellement à clarifier l'amendement. Il a déjà été validé par la DGAIC, qui a confirmé qu'il était conforme, ce qui rend difficile de revenir en arrière. Je vous le lis :

« La Commission durabilité est appelée par le Bureau, sur recommandation de la Municipalité, de trois de ses membres ou de la commission ad hoc, à donner son avis sur toute proposition municipale ayant un enjeu important en matière de durabilité et de climat. La Commission siège et présente un rapport au Conseil sur le volet durabilité et climat d'un projet. »

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est aussi pour que cela figure explicitement au procès-verbal, afin d'éviter toute ambiguïté ultérieure quant à l'interprétation de cette modification d'article.

Enfin, un deuxième amendement est proposé par la Municipalité : l'ajout d'une conclusion numéro 4. Celle-ci stipule qu'il est considéré que le postulat 04-2024 de Monsieur le Conseiller communal Florent Heroguel, intitulé « Mise en place d'une Commission permanente Développement durable », a reçu réponse.

Voilà, je suis navré de devoir amener ces amendements, mais je crois que cela permet, pour le premier, de clarifier les choses, et pour le second, de classer le postulat 04-2024.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Municipal,

Le point de la conclusion concerne, en réalité, la divergence qui subsiste. Étant donné que les amendements sont quasi similaires, je propose à la Commission, si elle est d'accord, de voter directement sur l'amendement de la Municipalité.

Je ne sais pas si vous souhaitez en discuter rapidement, chers Commissaires, mais l'idée est de privilégier l'amendement de la Municipalité à celui proposé par la Commission.

Le fond est identique, seule la forme diffère légèrement. Nous allons donc ajourner la séance pendant deux minutes afin que vous puissiez prendre le temps d'y réfléchir.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

La Commission ad hoc s'est rapidement réunie et a décidé de retirer son amendement au profit de celui de la Municipalité.

Maintenant, à titre de Président de la Commission, et donc à titre personnel, je souhaite relever une inquiétude. En effet, la formulation retenue est quasiment identique à celle qui régit le fonctionnement de la Commission des finances. Ainsi, si le Conseil d'État venait à considérer que cette formulation n'est pas adéquate, il faudrait peut-être envisager de revoir également le règlement concernant la convocation de la Commission des finances.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Madame la Présidente,

Je réponds aussi un peu avec ma casquette de juriste à Monsieur Deillon, car nous avons effectué plusieurs allers-retours avec la DGAIC ces derniers jours.

Il se trouve que la Commission de gestion et la Commission des finances bénéficient de statuts particuliers dans la Loi sur les communes, qui leur permettent de s'autosaisir. À l'inverse, une commission thématique, qui peut être créée dans n'importe quel Conseil communal, n'ayant pas d'ancrage dans la Loi sur les communes, ne pourrait pas s'autosaisir et doit passer par le Bureau. C'est là toute la différence.

Donc non, la Commission des finances peut continuer à fonctionner comme elle le fait. Il n'y a pas besoin de modification, je vous rassure.

Merci, Madame la Municipale. Je propose donc, Madame la rapportrice, que vous nous relisiez l'amendement afin que nous puissions procéder au vote.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Modification du nouvel article 43a. Remplacer : La Commission durabilité-climat doit être appelée par la Municipalité à donner son avis sur toute proposition municipale ayant un enjeu en matière de durabilité et de climat.

La Commission durabilité-climat présente au Conseil des rapports chaque fois qu'elle le juge opportun par la commission durabilité-climat est appelée par le Bureau. Sur recommandation de la Municipalité, 2, 3 de ses membres ou de la Commission ad hoc a donné son avis sur toute proposition municipale ayant un enjeu important en matière de durabilité et de climat. La commission siège et rapporte au Conseil sur le volet durabilité et climatique d'un projet.

Merci, Madame la Conseillère. Je vous propose donc de passer au vote de cet amendement. Celles et ceux qui approuvent l'amendement proposé par la Municipalité sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement de la Municipalité est adopté par 28 voix pour, moins 27 abstentions

Madame la rapportrice, merci de nous lire le second amendement.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Conclusion numéro 4 : de considérer qu'il a été répondu au postulat 04-2024 de Monsieur le Conseiller communal Florent Heroguel intitulé « mise en place d'une Commission permanente développement durable ».

Merci, Madame la rapportrice. Je vous propose donc de voter ce 2ème amendement. Celles et ceux qui acceptent d'ajouter ce 4ème point aux conclusions du préavis sont priés de le faire en levant la main.

Vote : le 2ème amendement de la Municipalité est adopté par 35 voix pour, 0 contre, moins 19 abstentions

La parole est-elle encore demandée au sein de l'Assemblée ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

Très rapidement, simplement pour relever qu'en tant que président d'un petit groupe, la création d'une Commission permanente supplémentaire va commencer à poser des difficultés. J'imagine que, pour d'autres petits groupes, la situation peut être similaire.

Cela mobilise beaucoup de monde. Permettez-moi de revenir un instant sur le passé : nous avons déjà eu une proposition de ce type au Conseil communal. Il s'agissait alors de créer une Commission permanente pour le SDOL, le schéma directeur de l'Ouest lausannois. C'était à une époque où nous avions chaque année des préavis concernant le SDOL, qui ne passaient pas par la voie budgétaire.

Finalement, le Conseil avait décidé d'y renoncer, considérant que les partis politiques, s'ils disposaient de spécialistes du SDOL, pouvaient simplement désigner ces personnes, toujours les mêmes, pour siéger dans la Commission ad hoc.

Je pense que, dans le cadre d'une commission permanente pour le climat et la durabilité, même si les sujets sont importants et largement encadrés par la législation, et même si

nous disposons de plusieurs plans à ce sujet, il n'est pas nécessaire de créer une Commission supplémentaire qui siégerait en parallèle d'une commission ad hoc.

Il suffirait que, dans nos partis, nous désignions régulièrement les mêmes commissaires pour siéger dans les commissions où les enjeux de durabilité et de climat sont abordés. Cela éviterait d'avoir à réunir à la fois une Commission ad hoc et une Commission permanente sur les mêmes projets.

Je vous encouragerais donc à privilégier cette solution, qui repose simplement sur l'organisation interne des partis.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'avis de notre groupe rejoint les propos de mon préopinant. J'ajouterai simplement qu'au final, il nous appartient, au sein de nos groupes politiques, de créer une dynamique autour du développement durable et de renforcer la compétence de chacun de nos membres sur ce sujet. C'est sur cet aspect que je souhaitais encore insister.

Merci, Madame la Conseillère. La parole est-elle encore demandée au sein de la salle ? La parole est-elle demandée à la municipalité ? Ce n'est pas le cas.

Je clos dès lors la discussion.

Madame la rapportrice, je vous prie de lire les conclusions amendées de la Commission.

Lecture des conclusions amendées.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 11-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver l'ajout d'un article 43 a) au Règlement du Conseil communal ;
2. d'approuver la modification des articles 48 et 76 ;
3. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la feuille des Avis officiels du canton de Vaud.
4. de considérer qu'il a été répondu au postulat 04-2024 de Monsieur le Conseiller communal Florent Héroguel intitulé : Mise en place d'une commission permanente de développement durable.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 11-2025 sont refusées par 27 voix contre, 23 voix pour, moins 7 abstentions

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je suis content de voir que vous êtes cohérents avec vous-mêmes. C'était quelque chose que j'attendais, finalement. C'est-à-dire qu'effectivement, les commissions, vous n'en avez pas grand-chose à faire, puisque conseil après conseil, nous voyons que leurs travaux sont remis en cause. Nous avons des commissions qui rapportent, mais au Plénum, les débats n'ont finalement rien à voir avec les questions qui ont été posées lors de ces commissions.

On pourrait s'attendre à ce que les groupes qui envoient leurs commissaires leur transmettent tout de même quelques questions à poser, car c'est aussi le but des commissions. Comme nous l'avons constaté tout à l'heure, certaines commissions approuvent des préavis à une majorité large, parfois même à l'unanimité et malgré cela, tout est remis en cause au Plénum. Vous êtes donc cohérents avec vous-mêmes : les travaux des différentes commissions, vous n'en tenez pas réellement compte.

Nous sommes ici pour faire du spectacle. On sait que c'est sympathique, qu'il y a des gens qui nous regardent sur Internet, ou ailleurs, et qu'on aura peut-être le plaisir de lire quelques lignes dans 24 heures demain.

Je ne pensais pas que la politique se résumait à cela, à du spectacle. Mais visiblement, c'est le cas, ici, à Prilly. Enfin, aujourd'hui, mais aussi ces derniers mois et ces dernières années.

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. **Préavis N° 12-2025 sollicitant un crédit de CHF 4'145'020.- pour la participation de Prilly à la réalisation des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc » et aux cessions des parcelles 872, 876 et 21082 et à l'élaboration puis l'inscription des servitudes relatives à l'accès de la population aux espaces publics, ainsi que la validation des cessions de terrains et droits à bâtir entre la Commune de Prilly, Insula SA et la Commune de Lausanne**

Nous avons ici deux rapports, un d'une commission ad hoc et celui de la COFIN.

Le rapporteur de la Commission ad hoc, Monsieur Didier Callmander, étant absent, j'appelle Monsieur Sébastien Barbey, président de la Commission ad hoc, ainsi que Madame Nolwen Favé, rapportrice de la COFIN, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Nous commençons par la Commission ad hoc.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport

Madame la rapportrice de la COFIN, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Je vous remercie.

J'ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Madame la Présidente,

Tout d'abord, je fais mon mea culpa. Effectivement, j'ai confondu les deux préavis, c'est vrai, mais j'ai trouvé l'explication à cette confusion ; ni dans l'un, ni dans l'autre on ne nous parle des frais que cela va occasionner.

Alors, est-ce qu'il est nécessaire que je répète ce que j'ai dit ? Est-ce que tout le monde a bien compris ou non ? C'est un peu la question que je me pose.

Dans ce préavis, on mutualise les charges et on privatise les profits pour le promoteur.

On aurait peut-être pu, mais il est bien trop tard, naturellement, poser, dans le cadre de la convention primaire ou dans celui du permis de construire, des exigences quant à l'aménagement et à l'entretien du terrain en question, plutôt que de se dire, finalement : « le contribuable, à Prilly et ailleurs, n'a qu'à payer ».

Merci, Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée au sein de l'Assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur Deillon, merci pour votre mea culpa et d'avoir reconnu que vous étiez intervenu un peu trop tôt par rapport à votre prise de parole. Mais vous l'aviez déjà, en effet, évoqué à la Commission des finances.

Je peux comprendre que vous estimiez que ces frais d'entretien, et ensuite, pour les années futures, tout ce qui relèvera du domaine public, dont les citoyens pourront profiter dans cette zone extrêmement dense, posent question. Merci d'ailleurs à la Commission d'avoir relevé l'importance de la verdure, etc. Oui, il y a eu des choix, mais ces choix ont été déterminés bien avant ce soir. Vous vous étonnez maintenant, mais vous vous êtes toujours opposé à ce type d'aménagement.

Je reconnais, Monsieur Deillon, que vous avez voté contre le PA et contre ce genre de projet. Vous êtes donc logique et cohérent avec vos positions antérieures. Mais ceux qui avaient une autre position que vous ont accepté le préavis en 2023. C'est à ce moment-là que tout s'est décidé : qui paierait quoi, et la répartition de 4 millions a été fixée. Nous avons notre part, et elle était déjà inscrite dans les conventions adoptées.

Vous pourriez dire : « Pourquoi revenir ce soir ? » D'accord, mais nous devons avancer étape après étape. Tout a été décidé en 2023, lorsqu'on s'est partagé le préavis et les coûts à hauteur de 49-51 %.

Dire maintenant qu'on aurait dû confier l'aménagement aux propriétaires signifierait qu'ils auraient eu encore plus de charges que celles qu'ils assument déjà. Le fait de participer, certes, de manière conséquente, Monsieur Deillon, je vous l'accorde, nous permet aujourd'hui d'être maîtres du terrain. Et comme il se situe au cœur de l'axe Tram-CFF, Gare-CFF, imaginez ce qui se serait passé si l'on avait laissé ce terrain en main privée. Peut-être n'aurions-nous pas eu le même propriétaire qu'aujourd'hui, qui se montre extrêmement ouvert et participatif. Dans 10, 15 ou 20 ans, nous aurions pu avoir un autre propriétaire, moins coopératif, qui aurait décidé de fermer ou de limiter l'usage, ce qui aurait posé de sérieux problèmes pour le développement de cette zone.

Je remercie encore la Commission ad hoc et la Commission des finances pour leur vote positif et j'espère que le Conseil confirmera cette décision.

Merci, Monsieur le Syndic. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous propose de passer au vote de l'amendement.

Monsieur le rapporteur, est-ce que vous pouvez répéter l'amendement pour l'Assemblée ?

L'amendement, c'est de réviser la partie 3.1 du préavis avec un investissement de la Commune de Prilly de 3'970'000 millions au lieu de 4 millions.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé par la Commission sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement de la Commission ad hoc est accepté par 23 voix pour, 12 voix contre, moins 18 abstentions.

L'amendement ayant été accepté, je vous prie, Monsieur le rapporteur de lire les conclusions telles qu'amendées de la Commission ad hoc.
Lecture des conclusions des commissions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 12-2025 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 12-2025,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le crédit de CHF 4'115'020.- pour la participation de Prilly à la réalisation des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux échanges de fractions de parcelles et à l'élaboration puis l'inscription des servitudes relatives à l'accès de la population aux espaces publics ;
2. d'accepter la cession gratuite de 100 m2 de surface de plancher déterminante (SPd) de la part d'Insula SA, pour la réalisation future d'un pavillon communal ;
3. d'accepter la cession gratuite d'env. 1'715 m2 de la parcelle 876 appartenant à Insula SA ;
4. d'accepter la cession gratuite de la parcelle 21082 appartenant à la Commune de Lausanne ;
5. d'accepter de céder gratuitement env. 285 m2 de la parcelle 872 à Insula SA, pour la réalisation de son pavillon Little Tilia ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
7. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
8. de prendre note que la charge d'intérêt et d'amortissement, en 2027, sera de l'ordre de CHF 164'200.-.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 12-2025 sont acceptées à une large majorité, moins 1 voix contre et 14 abstentions.

13. **Réponse municipale à l'interpellation INT 02-2025 : "Interpellation relative aux prestations servies par la Commune" déposée par Fabien Deillon et consorts**

INT 02-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon et consorts
" Interpellation relative aux prestations servies par la Commune "

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 10 février 2025.

Préambule,

Une fois n'est vraiment pas coutume, la Municipalité ne va pas répondre positivement et en substance à cette interpellation. Ceci pour deux raisons :

1. Cette initiative de M. le Conseiller Fabien Deillon est des plus complexe à identifier sans un ou plusieurs exemples de l'initiant. Par exemple : plantations d'arbres sur le domaine public, fleurs et autres massifs floraux. Selon l'interpellateur, il faudrait :
 - a. Description de la prestation (achats, plantations, choix, etc.)
 - b. Bénéficiaires : Différence selon l'endroit (parcs publics, routes, piscine, cimetière etc.)
 - c. Montants et ressources engagées : budget, identification du personnel engagé, procédures décisionnelles et comptables
 - d. Motivations : programme de législation, planification, propositions individuelles
 - e. Bases légales : hors lois fédérales, cantonales communales mais en relation avec « Préavis, PA, PGA, plan climat, plan lumière, plan Canopée, etc »

Et vous pouvez multiplier par 1'000 ce genre de prestations servies par la ville (cf budget annuel), donc selon la demande de l'interpellateur à fournir.

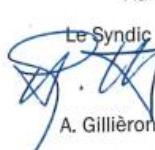
2. Il est évident que cette interpellation, s'il fallait y répondre comme le demande M. le Conseiller, occasionnerait un travail chronophage complètement disproportionné d'identification et de compilation par l'administration dans son ensemble. Et la Municipalité estime complètement déraisonnable de s'y lancer. Au détriment des actuelles tâches et dossiers conséquents multi-services en cours, MCH2 et GED notamment.

3. On aurait pu penser que plutôt que de demander que l'administration identifie elle-même ce que M. Le Conseiller estime comme hors bases légales, dans son interpellation, il en propose quelques-unes et prenne la peine de faire lui-même le travail de recherche qu'il souhaite voir réalisé par notre administration. Mais peut-être était-ce à l'évidence trop compliqué, voire impossible à présenter ?

Au final, vous aurez compris, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, que, comme précisé dans le préambule, la Municipalité ne répondra pas exhaustivement à cette interpellation occasionnant un travail de recherche impossible à traiter par la Municipalité et son administration.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilliéron



La Secrétaire

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon a la parole (UDC)

Madame la Présidente,

Pour être franc, cela n'étonnera personne que je trouve la réponse un peu pauvre. Mais c'est comme ça, et cela démontre ce que je crains depuis longtemps : finalement, soit dans cette commune nous n'avons pas de processus, soit nous ne savons pas forcément tout ce que nous faisons.

Je relève surtout, au point 3 de la réponse municipale, qu'on me recommande de prendre la peine de faire moi-même le travail de recherche. Alors, Monsieur le Syndic, volontiers, si vous m'en donnez l'accès.

J'ouvre la discussion, d'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas. Je clos ainsi la discussion.

Nous passons au point 14 de l'ordre du jour.

14. Réponse municipale à l'interpellation INT 07-2025 : "Interpellation relative au suivi des constructions et de l'occupation des locaux " déposée par Fabien Deillon

**INT 07-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon et consorts
« relative au suivi des constructions et de l'occupation des locaux »**

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 24 février 2025 :

Question 1

Est-ce bien exact qu'aucun permis d'habiter n'a été accordé à ce jour ?

Un permis d'habiter partiel a pu être délivré le 12 mai 2025 (lié au bâtiment, sans les aménagements extérieurs). Néanmoins, les habitantes sont effectivement rentrées dans leurs logements avant la délivrance de ce permis, et ce malgré le préavis négatif du service technique.

Dès lors, il est important de rappeler les faits :

- Le 15 juillet 2024, à la demande des constructeurs, une visite de conformité a eu lieu. Tout en garantissant l'achèvement des travaux, une occupation a été annoncée pour le 2 août. Le service technique a constaté que le bâtiment était encore en chantier et a refusé de délivrer un permis d'habiter ;
- Plusieurs personnes inquiètes de ne pas pouvoir emménager à la date annoncée, ont contacté le service technique, annonçant qu'elles avaient résilié leurs baux, qu'une femme allait accoucher, etc.
- En septembre 2024, une deuxième visite a confirmé le peu d'évolution de la situation ;
- Le 2 décembre 2024, le service a reçu la confirmation de la mise en œuvre des éléments de sécurité (notamment le concept incendie) ;
- Le 13 janvier 2025, une deuxième visite a permis de constater que les logements étaient occupés. Les aménagements extérieurs ont été interrompus et isolés du reste du bâtiment. Il manquait encore une correction au niveau d'un drainage et les attestations en lien avec la sécurité nous sont parvenues peu après. Dès lors, un permis d'habiter partiel a pu être délivré le 12 mai 2025.

Question 2

Est-ce bien exact que les autorités communales ont connaissance de l'occupation des locaux de Grand-Vigne 12 ?

C'est exact. Le service de l'urbanisme et des constructions a découvert l'occupation d'une partie des locaux lors de la visite de conformité du 13 janvier 2025, malgré un préavis négatif.

Une fois que les éléments de sécurités ont été achevés, les habitantes. ont pu s'inscrire à l'Office de la population le 28 mars 2025.

Question 3

Pourquoi cette situation est-elle tolérée ?

Comme évoqué dans les chapitres précédents, le seul moyen pour la Commune de vérifier qu'un nouveau local ou logement est occupé, est lors de la visite de conformité ou au moment de l'inscription des futures habitantes à l'Office de la population.

Dans la plupart des cas, l'occupation des locaux se fait dans les règles de l'art, après la délivrance du permis d'habiter.

Ce dossier fait partie des « cas particuliers » qu'il faut finaliser en la présence des occupantes.

En sachant que le bâtiment est conforme, que son permis a été délivré le 12 mai 2025 (dès la modification d'un drainage extérieur), et que le solde du permis ne concerne que les aménagements extérieurs, la vraie question qu'il convient de poser au Conseil communal est : est-ce que les éléments exposés auraient justifié l'expulsion des habitantes ?

Question 4

Pourquoi notre commune n'applique pas les mêmes règles à tous les citoyens ?

Il n'y a pas de différence d'application de règles en matière de gestion de projets de construction. Les délivrances de permis d'habiter partiels sont réglementaires et ne sont délivrés qu'après vérification de critères très précis. Comme évoqué, il arrive de découvrir que de nouveaux habitantes prennent possession de leurs nouveaux logements avant que le bâtiment ne soit entièrement terminé.

Question 5

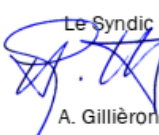
Quelles mesures la Commune va-t-elle prendre ?

Ce nouvel immeuble ne présentant pas de différence avec d'autres nouvelles constructions également en cours, la Commune n'envisage pas d'autres mesures que celles appliquées sur l'ensemble de son territoire.

Plus concrètement, il s'agira d'assurer une médiation entre constructeurs et voisins afin de trouver des solutions et de finaliser les aménagements extérieurs.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025

L'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 24 février 2025.

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon a la parole (UDC) a la parole

Madame la Présidente, merci beaucoup.

Je relève que je n'ai pas confondu les deux réponses, j'ai été plus attentif que tout à l'heure. Et puis, je relève surtout, et ça me réjouit, qu'on va s'assurer une médiation entre les différents partis dans cette affaire-là.

J'ouvre la discussion, d'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Merci Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée par la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 15 de l'ordre du jour.

15. **Réponse municipale à l'interpellation INT 08-2025 : "Interpellation : structure de pilotage de l'audit Compas" déposée par Olivier Pilet et Consorts**

**INT 08-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet et consorts
« relative à la structure de pilotage de l'audit Compas »**

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 24 février 2025 :

En préambule, la Municipalité est à tout le moins surprise du vocabulaire utilisé dans l'interpellation. En effet, l'insinuation qui y est faite que la Municipalité « bricolerait » des changements aussi fondamentaux que ceux qu'elle est en train de mener actuellement est à tout le moins désagréable voire infondée. Il n'est pas non plus correct d'invoquer ce processus d'audit comme le seul élément de la politique de changement de politique d'entreprise au sein de la Ville qui a court depuis le début de la législature, voire avant. Ces processus s'opèrent toutefois sur le temps long et l'audit effectué n'en est qu'une étape. Cette étape dont la Municipalité attendait d'ailleurs beaucoup a été décevante à certains égards, notamment en donnant très peu de pistes d'amélioration concrètes pour aller de l'avant. Nous allons toutefois continuer les changements qui ont été initiés tout en évitant de surcharger un personnel déjà sous pression.

Question 1

La Municipalité a-t-elle prévu de constituer un comité de pilotage ?

Non.

Question 2

Si oui, de qui sera-t-il composé ? Si non, pour quelles raisons ?

La Municipalité estime que composer un comité de pilotage composé de personnes diverses (chef-fe-s de service, prestataires externes, etc.) est une usine à gaz inutile. Elle préfère adopter une approche pragmatique et note que beaucoup de recommandations sont très spécifiques aux services concernés. Certaines recommandations sont d'ailleurs standardisées ou tendent à vendre des prestations du mandataires, ce qui a mis la Municipalité mal à l'aise lors du déroulement de l'audit.

La Municipalité tient également à souligner que la constitution d'un tel « comité de pilotage » cannibaliserait des ressources déjà fortement sous pression. Le développement de la Ville ainsi que les besoins d'infrastructures vieillissantes mettent déjà l'administration sous pression. La Municipalité ne désire pas rajouter une tâche à son personnel dont elle doute de l'efficacité.

Question 3

Une aide extérieure est-elle prévue (accompagnement de projet, coaching... ?

Non, par soucis d'économie, la Municipalité préfère faire appel à des mandataires spécialisés pour certaines tâches spécifiques plutôt que d'avoir un suivi général qui risque de coûter très cher sans avoir de résultat.

Question 4

Quel mode de planification de projet avez-vous prévu (audit, p. 34-90) ?

Pour les mesures par service, chaque service est chargé de son suivi. Pour les mesures générales, la Municipalité a établi un fichier de travail et fera le point lors de toutes ses séances « spéciales Muni ». Lors de celles-ci, chaque municipal se verra confier certaines tâches afin de faire avancer certaines recommandations et mesures.

Question 5

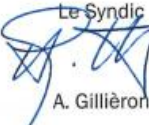
Comment pense-t-elle intégrer les aspects financiers dans les changements à mettre en place ?

Lors de la mise en place de toutes ses politiques publiques, la Municipalité évalue les implications financières. Elle est dotée, au sein de son administration, des compétences pour ce faire.

En conclusion, la Municipalité souligne que le temps passé à répondre aux multiples interpellations au sujet de l'audit de la part d'un groupe politique lui prend un temps conséquent qui ne peut être mis à la mise en œuvre dudit audit. De plus, les questions et insinuations désagréables, contenues ici ou là dans des dépôts du Conseil, laissent à penser à la Municipalité que le Conseil communal sous-estime le travail des employés et employées de l'administration et imaginent que la masse de travail est minime. La Municipalité souhaite ainsi proposer aux Conseillers et Conseillères communal-e-s des matinées « portes ouvertes » au sein de l'administration afin que celles et ceux qui le souhaitent se rendent compte de la réalité des divers métiers représentés au sein de l'administration. Ces journées auront lieu les 9, 10 et 11 septembre 2025 et se feront sur inscription.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet, souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet a la parole (PSiG)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous remercions la Municipalité de sa réponse, tout en regrettant le ton défensif adopté face à des questions légitimes. Il est du rôle des partis politiques, et plus largement du Conseil communal, d'interroger le fonctionnement de l'administration communale.

Ce travail de contrôle fait partie intégrante de notre responsabilité de Conseil communal. Nous rappelons que cet audit a coûté à la Ville de Prilly plus de 80'000 francs, sans compter le temps consacré par les collaborateurs à répondre aux questions. Si la Municipalité revendique une approche pragmatique, nous restons vigilants quant à la gouvernance partagée, au suivi structuré et à la mise en œuvre des recommandations de l'audit.

Nous continuerons donc à exercer notre rôle de contrôle, dans l'exigence de l'intérêt du service public et de la Commune.

Merci Monsieur le Conseiller. La parole est-elle demandée au sein de l'Assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 16 de l'ordre du jour.

16. Réponse municipale à l'interpellation INT 09-2025 : « Interpellation Ville en santé" déposée par Olivier Pilet et Consorts

INT 09-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet et consorts
« Prilly, ville en santé, quelle suite ? »

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 17 mars 2025 :

Préambule

L'obtention, en juin 2024, du label Ville en santé par la commune de Prilly consacre les efforts menés pour promouvoir un environnement de vie favorable à la santé physique, psychique et sociale de toutes et tous. Ce label, attribué par Unisanté, valorise des démarches locales portant notamment sur l'alimentation durable, la prévention, l'activité physique ou encore le lien social.

L'interpellation rappelle à juste titre que le vieillissement de la population, à l'échelle cantonale comme locale, soulève des enjeux importants en matière de santé publique, de participation sociale et de solidarité intergénérationnelle. Elle fait également écho au programme cantonal Vieillir 2030, qui vise à anticiper les transformations démographiques en soutenant des projets innovants.

Question 1 :

Quelles sont les actions qu'elle [la Municipalité] pourrait mettre en place, à moindre coût, afin de stimuler la participation des citoyennes et citoyens aux différentes activités bénévoles locales ?

La Municipalité, par l'intermédiaire de son Service Jeunesse, Sport & Cohésion sociale, soutient activement la participation des seniors à la vie communautaire et associative. Elle finance et appuie les actions entreprises par Pro Senectute dans le cadre des Quartiers solidaires – une démarche communautaire actuellement en cours dans le Quartier Nord – ainsi que les activités proposées par l'Unité d'action sociale régionale, telles que le repas de Noël, des ateliers et des conférences. Le service coordonne et anime également un Groupe Ressource, réunissant diverses entités actives auprès des personnes de plus de 65 ans, dans le but de croiser les expériences, mutualiser les constats de terrain et initier des synergies. Ces actions contribuent à tisser du lien social de proximité et à créer les conditions propices à un engagement bénévole adapté aux réalités de l'âge.

Les perspectives de l'Administration sont, d'une part, de poursuivre le travail effectué par la Chargée de projet Cohésion sociale, et, d'autre part, de formaliser certains accords avec les associations locales et Pro Senectute. Cette fonction de coordination vise à favoriser les synergies, renforcer le tissu social et, par voie de conséquence, encourager des formes variées d'engagement bénévole.

Le Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale considère comme essentiel le travail de médiation, de conceptualisation et d'animation sous-jacent au développement des activités en faveur des seniors. Cet engagement est au cœur de sa mission de promotion du vivre-ensemble. Il convient toutefois de préciser que ce travail de fond dépend des ressources disponibles, et que le poste de Chargée de projet Cohésion sociale est établi à ce jour sous les termes d'un contrat à durée déterminée. Sans le soutien structurel nécessaire, la continuité de ces actions pourrait s'en trouver compromise.

Par ailleurs, la démarche communautaire « Mon quartier, ma voix », actuellement en cours dans le quartier Nord, permettrait d'identifier de manière participative les besoins des habitantes âgées, et de co-construire des projets favorisant leur participation sociale.

En complément, la Municipalité pourrait envisager des mesures à faible coût pour améliorer la visibilité du bénévolat local, telles qu'une rubrique dédiée sur le site internet de la Ville, l'intégration d'annonces dans le journal communal ou la valorisation de témoignages de bénévoles dans les canaux municipaux.

Enfin, il conviendrait de rappeler que la participation citoyenne repose sur le principe de libre adhésion. Le sens que les personnes donnent à leur engagement reste fondamental. Plus l'information est accessible et contextualisée, plus les habitantes sont en mesure de comprendre l'utilité collective de leur participation.

Question 2 :

A-t-elle [la Municipalité] pensé à des actions spécifiques ciblant les personnes qui arrivent en âge de retraite et qui, du coup, ont sans doute plus de temps libre ?

La Municipalité pourrait envisager en 2025 de déléguer à Pro Senectute l'organisation d'un moment d'échange convivial à destination des personnes nouvellement retraitées ou proches de la retraite. Cet événement pourrait prendre la forme d'une table ronde suivie d'un apéritif, et serait l'occasion de mettre en lumière les possibilités d'engagement bénévole existantes à Prilly et dans la région.

Lors de cette table ronde, des associations telles que Bénévolat Vaud, Caritas Vaud, CSP Vaud, ainsi qu'une experte académique¹ pourraient être invitées à aborder les enjeux actuels du bénévolat et à répondre aux questions du public.

D'autres pistes, à discuter ultérieurement, pourraient inclure l'élaboration d'un guide local destiné aux retraitées présentant les ressources existantes, ou la mise en place – à plus long terme – d'un dispositif de mentorat intergénérationnel valorisant la transmission de compétences.

Conclusion

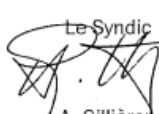
L'ensemble des pistes évoquées ci-dessus s'inscrirait dans les valeurs promues par le label Commune en santé, qui met l'accent sur la promotion de la santé globale, l'inclusion sociale et la participation citoyenne. Ces orientations rejoindraient également les objectifs de la démarche de cohésion sociale Mon quartier, ma voix, qui vise à renforcer le vivre-ensemble à travers une approche participative, intergénérationnelle et interculturelle, centrée sur les besoins des habitantes.

Cette démarche, en mobilisant les forces vives de la communauté, devrait aboutir à la rédaction d'une Politique et d'un plan d'action ad hoc, dans une vision à 360 degrés du bien-être local, dans laquelle chaque génération, et en particulier les seniors, pourrait jouer un rôle actif. Elle offrirait ainsi un cadre favorable à la construction de projets collectifs concrets, au service d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

La Municipalité resterait attentive à l'évolution des besoins et attentes exprimés par les habitantes, et pourrait envisager d'inscrire certaines de ces orientations dans une future stratégie communale, en fonction des ressources disponibles et des décisions politiques à venir.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

 La Secrétaire

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025

¹ Par exemple, M. Claude Bovay, ancien professeur à la HETSL et co-auteur de l'ouvrage Les Nouveaux travailleurs (<https://www.laboretides.com/product/nouveaux-travailleurs-les/>).

L'interpellation déposée par Georges Conne et consorts avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 17 mars 2025.

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Georges Conne souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Georges Conne a la parole (PSIG)

Les membres du PSIG, les jeunes et les vieux, remercient la Municipalité pour la réponse apportée à la question. Maintenant, les moins « alzheimerisés » d'entre nous seront attentifs à la réalisation de ces projets.

Je vous remercie de votre attention.

J'ouvre la discussion, d'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

Je clos la discussion.

Nous passons au point 17 de l'ordre du jour.

- 17. Réponse municipale à l'interpellation INT 10-2025 : « Interpellation Mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services de l'administration communale" déposée par Olivier Pilet et Consorts**

**INT 10-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Olivier Pilet
et consorts « Mise en évidence des liens fonctionnels transverses existant entre les services
de l'administration communale »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 17 mars 2025.

Préambule

Il y a lieu de relever une certaine perplexité sur le contenu de cette interpellation tant sur son intitulé « mise en évidence des liens transverses existant entre les services de l'administration communale que dans son court développement. Dire qu'il existe des liens transverses entre les différents services de l'administration communale relève du truisme. C'est une évidence que de relever qu'un bon fonctionnement passe par une nécessaire transversalité. Des services comme la bourse et l'informatique, voire Domaines et bâtiments sont en relation avec l'entier de l'administration. La Municipalité en est consciente et travaille à améliorer toujours plus cette nécessaire inter-action.

Ensuite, l'interpellation se fonde sur deux extraits « Audit Compas p38 » et « rapport de la Cogest sur l'exercice 2023 p16 » pour évoquer les nécessaires liens entre les services et quelles solutions doivent être mise en place pour optimiser. Force est aussi que la Municipalité a un peu de peine à trouver une relation directe entre ces passages de ces deux documents et le titre de l'interpellation.

La Municipalité répond comme suit aux 3 questions :

Question 1

La planification de cette phase de changement a-t-elle déjà été prévue ?

Réponse : Pas précisément. La question reste d'ailleurs très floue et peu compréhensible pour la Municipalité qui ne voit pas bien à quelle « phase de changement » l'interpellateur fait allusion. En effet, s'il s'agit de pousser l'administration à travailler de manière plus transversale, il ne s'agit pas alors d'un projet dont on pourrait faire un planning avec des phases de mises en œuvre mais bien d'un changement majeur de méthodologie de travail et de culture d'entreprise. Ces changements sont inévitablement lents et impulsés par des moyens très divers et très importants. Il s'agit tant d'un changement de gouvernance, de processus interne que la nécessité de développer des outils communs. Chaque élément de cette liste est un projet en soi qui nécessite une planification propre et qui s'ajoute aux tâches courantes de l'administration.

D'un point de vue temporel, il est à rappeler que suite au dépôt du rapport d'audit, début novembre 2024, et aujourd'hui, la Municipalité a eu d'autres priorités majeures comme particulièrement la création d'un budget 2.0 suite au refus du budget 2025 par le CC le 6 décembre 2024. De plus, de grosses opérations d'implémentation sont en cours visant à doter l'administration d'outils de gestion nouveaux et performants comme « MCH2 » et la GED (gestion électronique des documents). Certains de ces projets sont d'ailleurs expressément des outils de facilitation du travail interservice.

De plus, il y a lieu mettre en avant, comme précisé dans le rapport de la Cogest 2023, l'engagement en début d'année d'un délégué de communication, nouveau poste qui participe à cette volonté de mieux faire cohabiter et faire travailler/réfléchir ensemble tous les services. De plus, le collège des Chefs et cheffes de service a pu en 2024 bénéficier d'un coaching dont on espère voir les fruits dans cette fin de législature. Au final, il n'y a donc pas de date fixée pour cette « phase de changement » mais, plutôt un travail en profondeur de tous les services pour une collaboration optimale.

Question 2

Comment la Municipalité pense-t-elle procéder ?

Réponse : Elle a déjà pris quelques mesures visant à cette nécessaire transversalité entre les services.

- a) Organisation de séances appelées « spécial Muni », à une fréquence rapprochée pour traiter de sujets organisationnels et autres dossiers liés à la bonne marche de l'administration.
- b) Comme relevé dans l'audit, en matière de conduite stratégique, une volonté de mieux respecter le cycle de management en partant de la fixation d'objectifs pour suivre par la planification, prise de décision, mise en œuvre, contrôle, pour finir par d'éventuelles mesures correctrices.

Question 3

Quels sont les critères pris en comptes par la Municipalité ?

Après l'analyse : priorités, faisabilité, planning, risques, coûts.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillieron



La Secrétaire  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 16 juin 2025

L'interpellation de Monsieur le Conseiller Olivier Pilet avait été déposée lors de la séance du Conseil communal du 17 mars 2025.

Est-ce que la Municipalité souhaite faire la lecture de sa réponse ou est-ce que quelqu'un en demande la lecture ?

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet souhaitez-vous vous exprimer ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet a la parole (PSIG)

Madame la Présidente, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous remercions la Municipalité pour sa réponse, qui répond en partie aux attentes des interpellateurs. On évoque une transformation difficile à planifier et l' élu est au cœur du sujet, alors même que l'audit de novembre 2024 recommande explicitement une meilleure organisation du changement, avec des étapes claires, des outils de suivi et un pilotage renforcé.

Si certaines actions vont dans une direction positive, il manque, à notre sens, une vision d'ensemble. Nous encourageons donc la Municipalité à s'inscrire plus résolument dans les recommandations de l'audit, à clarifier son plan d'action et à renforcer l'implication des services concernés.

Je vous remercie de votre réponse.

J'ouvre la discussion, d'autres membres du Conseil communal souhaitent-ils s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons bien pris note. En fin de compte, ce sont des doutes que vous exprimez quant à l'ensemble de nos activités durant l'année et à la bonne application des conclusions de l'audit. Soit dit en passant, certains points sont très intéressants et nous allons en approfondir l'étude.

En revanche, d'autres éléments ne seront absolument pas envisagés, car ils ne correspondent ni à la vision de la Municipalité ni à l'efficacité de notre administration. Cela étant dit, nous espérons que ces doutes seront en partie levés lorsque vous répondrez à notre invitation aux journées portes ouvertes de l'administration, organisées exclusivement pour vous, membres du Conseil communal et non pour la population.

Ces journées auront lieu les 9, 10 et 11 septembre. Réservez dès à présent ces dates. Nous vous transmettrons prochainement un programme plus détaillé que celui figurant

dans la réponse, afin que vous puissiez vous inscrire et constater directement sur place l'étendue de nos activités.

Je me réjouis également que Monsieur Deillon puisse constater par lui-même l'important travail accompli, même s'il en doute.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Syndic,

Comme toujours, vous feriez mieux d'écouter ce que je dis plutôt que de me faire dire ce que je ne dis pas. Je n'ai pas dit que vous ne faites pas assez. Je suis absolument convaincu qu'on en fait énormément à l'administration communale, peut-être trop.

Merci Monsieur le Conseiller,

La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion et nous passons au point 18 de l'ordre du jour.

18. Motions, postulats, interpellations et projets.

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucune motion ni postulat ni projet ni interpellation avant le début de la séance. Un membre du Conseil communal souhaite-t-il exercer son droit d'initiative (art. 65 ss) en déposant une motion, un postulat, un projet ou une interpellation ?

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Interpellation de Patrizia Clivaz Luchez et consorts : La demeure et la liberté d'expression

Prilly, le 16.6.2025

Interpellation :

La Demeure et la liberté d'expression

En date du 3 juin 2025, la Municipalité de Prilly envoyait le courrier qui suit à la Demeure :



Votre contact :
Alain Gillieron /
téléphone : 021 622 72 11
E-mail : grefu@prilly.ch

Réf. 11.04.04

Association « Les fonts »
Chemin du Grandchamp 4
1018 Lausanne

Prilly, le 3 juin 2025

Récentes poses de banderoles extérieures à la Demeure

Mesdames, Messieurs,

On vient de porter à la connaissance de la Municipalité que deux banderoles « en rapport avec le décès d'une personne au poste de police de Lausanne » (voir fichiers joints) ont été apposées sans autorisation sur le pourtour de la Demeure, portant un message partisan en relation avec ce triste événement.

La Municipalité n'entrera pas dans un débat sur le contenu de ces banderoles, ni sur le message qu'elles véhiculent. Mais elle ne peut, en tant que commune territoriale chargée de la délivrance de votre permis d'habiter et d'utiliser, admettre la présence de ces messages partisans d'une des parties prenantes à la procédure judiciaire actuellement en cours.

Notre Autorité vous donne jusqu'à jeudi 5 juin à 17h00 pour retirer ces banderoles. Si ce n'est pas le cas, elle se verra obligée de vous retirer le permis d'utiliser de la Demeure avec effet immédiat. Ce qui impliquerait la fermeture de votre structure. Une telle issue n'est pas souhaitée et il vous est demandé de faire le nécessaire.

Le présent courrier est adressé en recommandé, par courrier A ainsi que par courriel.

En vous remerciant de l'intérêt majeur que vous porterez à notre courrier, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic  La Secrétaire 
A. Gillieron  S. Böhlen

Route de Gossigny 40
Case postale 98, 1008 Prilly

www.prilly.ch
grefu@prilly.ch

Tél : +41 21 622 72 11
Fax : +41 21 622 72 05

Le PS/IG en a pris connaissance et c'est avec étonnement et regret que nous constatons que la Municipalité semble ignorer un certain nombre de lois fondamentales visant à assurer la liberté d'expression. Nous faisons référence ici aux articles 5, 16 et 36 de la Constitution fédérale (Cst) ainsi qu'à la jurisprudence claire et constante du Tribunal fédéral. La liberté d'expression est également garantie dans les mêmes termes par l'article 17 de la Constitution vaudoise. Comme les autres droits fondamentaux, la liberté d'expression garantie par l'art. 16 Cst ne peut être restreinte qu'aux conditions fixées par les art. 5 et 36

Dès lors, nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité pense-t-elle respecter l'ensemble des articles et des conditions citées ci-dessus en écrivant ce courrier, notamment sous l'angle de la proportionnalité ?
- En quoi et sur quelle base légale, selon elle, le texte affiché : « Justice for Mickael, no justice no peace, black lives matter » contrevenait-il à la procédure judiciaire en cours ?
- Par qui cette décision a-t-elle été prise: est-ce une initiative personnelle de Monsieur le syndic ou a-t-elle été débattue et votée en municipalité ?

Patrizia Clivaz Luchez et consorts

Oliver Luck




Merci, Madame la Conseillère. Votre interpellation est-elle signée par cinq membres ?

C'est le cas.

Un autre ou une autre conseillère a-t-il une interpellation, une motion ou un postulat, un projet à déposer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 19 de l'ordre du jour.

19. Questions et divers

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

Question écrite : « Places de parc à la piscine »

Séance Conseil communal du 16 juin 2025

Question écrite :

Depuis l'ouverture de la piscine, 6 à 8 véhicules à plaque française utilisent toute la journée voire nuit pour certains et ceci tous les jours 6 à 8 places attribuées aux utilisateurs de notre piscine dans le parking nord proche du restaurant du complexe

Selon information reçue, il s'agirait de véhicule de collaborateurs engagés pour les services de la piscine.

Pourriez-vous effectuer des contrôles si ces véhicules appartiennent réellement aux collaborateurs saisonniers de la piscine, et si c'est le cas, organiser des emplacements autres afin de libérer ces places à des familles qui se rendent chargés à notre belle piscine de Prilly.

Pour celles et ceux qui se sont rendus à la piscine, samedi dernier, vous comprendrez de suite que 8 places supplémentaires auraient été les bienvenues.

Par avance, merci de vos futures démarches.

Christian Maillard



Merci, Monsieur le Conseiller,

La question étant écrite, la Municipalité répondra par la même voie. Un ou une autre conseiller·ère souhaite-t-il prendre la parole ?

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Question écrite sur l'état de la réponse à une interpellation du PSIG

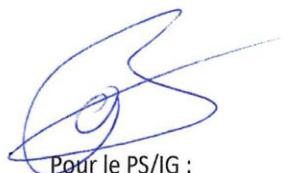
Question écrite sur l'état de la réponse à une interpellation du PSIG

Le RCC de Prilly, art. 70, donne un délai de 6 semaines à la Municipalité afin de répondre aux interpellations : La municipalité répond immédiatement ou dans la séance suivante, sauf si cette dernière a lieu moins de six semaines après celle au cours de laquelle l'interpellation a été déposée. La municipalité remet sa réponse à l'interpellateur et, en copie, au bureau du conseil au plus tard 7 jours avant la séance concernée.

Le bureau la met à disposition sur l'Extranet et la transmet par écrit ou courriel en cas d'accord conformément aux dispositions de l'art. 116 aux présidents des groupes politiques au plus tard 6 jours avant la séance concernée.

Dès lors, le PS/IG souhaite savoir à quelle date la Municipalité pense-t-elle répondre à l'interpellation suivante déposée le 11.11.2024 sur l'impôt des personnes morales, avec une demande de délai de 6 mois. Nous en sommes à 29 semaines et le délai demandé est dépassé.

Le PS/IG VOUS remercie la Municipalité de sa réponse le 24 juin puisque le délai de réponse est fixé par l'art.71 RCC au Conseil communal suivant.



Pour le PS/IG :

Olivier Pilet.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Très rapidement, il est 22h59 et je ne voulais pas vous faire franchir le cap des 23h00.

Monsieur Maillard, sachez qu'il y a une recrudescence de travailleurs frontaliers qui dorment sur les parkings des centres commerciaux, dans les parkings souterrains, etc., faute de vouloir ou de pouvoir louer un logement.

Ensuite, Monsieur le Syndic, puisque vous m'avez un peu cherché, permettez-moi de vous chercher à mon tour, il n'y a pas de raison. Je reviens donc sur le point 12, le préavis 12-2025, dont nous venons de parler. Vous avez évoqué le fait que, dans 10, 15 ou 20 ans, les propriétaires ne seraient peut-être plus aussi sympathiques qu'aujourd'hui. Pour ma part, je me demande si, dans 10, 15 ou 20 ans, nous n'aurons pas toujours le même Syndic.

Merci, Monsieur le Conseiller. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Un ou une autre conseillère souhaite-t-il prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 20 de l'ordre du jour, contre-appel et clôture.

20. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Je vous propose de renoncer au contre-appel. L'assistance est la même qu'au début de séance. Je vous donne rendez-vous lundi 23 juin, ici même, à 19h00. La séance sera suivie d'un apéritif dînatoire. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

16 juin 2025 - Heure : 22h59